Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

COMMUNE DE COUTRAS

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

ANNEE - 2023

VILLE DE COUTRAS

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

VILLE DE COUTRAS	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE **SOMMAIRE**	FICHE : SOMMAIRE 1/3

PREAMBULE :
Fiche 01 : Arrêté municipale p.4
Fiche 02 : Cadre juridique p.5
Fiche 03 : Mise à jour du plan / Fiche action du responsable p.7

CHAPITRE 1 : DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

Fiche 1.01 : Schéma d'alerte des responsables communaux p.10
Fiche 1.02 : Poste de commandement (PC) et Cellule Communale de Crise (CCC) p.11

Fiche 1.03 : FICHES ACTIONS
Fiche 1.03A : Monsieur le Maire / Directeur des opérations de secours p.13
Fiche 1.03B : Responsable des actions communales p.15
Fiche de suivi déploiement du personnel des services techniques
Fiche de suivi du déploiement du matériel
Fiche 1.03C : Accueil – Secrétariat p.17
Main courante secrétariat
Fiche 1.03D : Chargé des relations publiques p.18
Fiche 1.03E : Responsable des lieux publics et établissements recevant du public p.19
Fiche recensement lieux publics
Fiche 1.03F : Responsable population p.21
Fiche accueil dans les centres d'hébergement : organisation générale
Fiche évacuation de la population : déroulement des opérations
Fiche recensement des personnes évacuées
Fiche de suivi des personnes évacuées
Points de rassemblement p.25
Fiche 1.03G : Responsable logistique et économie p.26
Fiche de suivi de l'approvisionnement des centres d'hébergement
Fiche gestion des besoins en eau et en nourriture

Fiche 1.04 : ALERTE A LA POPULATION
Fiche 1.04A : contexte général et moyens p.28
Fiche 1.04B : Sectorisation de la commune p.29
Fiche 1.04C : Le circuit d'alerte p.31
Fiche 1.04D : Les messages d'alerte p.32

Fiche 1.05 : ANNUAIRE DE CRISE
Fiche 1.05A : Autorité et services p.33
Fiche 1.05B : Elus et Personnel communal p.34
Fiche 1.05C : Gestionnaires de réseaux p.35
Fiche 1.05D : Lieux publics et privés p.36
Fiche 1.05E : Aide médicale p.40
Fiche 1.05F : Restauration p.42

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

CHAPITRE 2 : LES MOYENS RECENSES

Fiche 2.01 : LES MOYENS MATERIELS
Fiche 2.01A : Véhicules détenus par les services communaux p.44
Fiche 2.01B : Matériel détenu par la commune p.45
Fiche 2.01C : Véhicules et matériels détenus par les entreprises privées p.46

Fiche 2.02 : ACCUEIL – HEBERGEMENT
Fiche 2.02A : Hébergement communaux p.47
Fiche 2.02B : Hébergement privés p.48

Fiche 2.03 : Transports de personnes collectifs communaux et privés p.49

Fiche 2.04 : PERSONNES RESSOURCES
Fiche 2.04A : Relais de quartier p.50
Fiche 2.04B : Associations p.51
Fiche 2.04C : Entreprises et artisans p.52

CHAPITRE 3 : PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

Fiche 3.01 : Contexte général – caractéristiques de la commune p.59
Fiche 3.02 : Contexte général – résumé statistiques p.60

Fiche 3.03 : CARTOGRAPHIE
Fiche 3.03A : Identification des réseaux p.61
Fiche 3.03B : Carte de zonage du plan de prévention inondations p.62
Fiche 3.03C : Axes routiers principaux p.63
Fiche 3.03D : Localisation du PCS p.64

Fiche 3.04 : INFORMATIONS SUR LES ZONES D'HABITATION
Fiche 3.04A : Répartition des zones bâties sur la commune p.65
Fiche 3.04B : Aire d'accueil des gens du voyage p.66

CHAPITRE 4 : ANALYSE DES RISQUE

Fiche 4.01 : ANALYSE DES RISQUES
Fiche 4.01A : Présentation générale du DICRIM p.68
Fiche 4.01B : Identification des risques communaux p.69

Fiche 4.02 : RISQUE INONDATION p.70
Fiche alerte aux crues

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

Fiche 4.03 : RISQUE RUPTURE DE BARRAGE p.74

Fiche 4.04 : RISQUE GONFLEMENT DES ARGILES p.77

Fiche 4.05 : RISQUE SISMIQUE p.79

Fiche 4.06 : RISQUE TEMPETE p.81

Fiche 4.07 : RISQUE SANITAIRE / PANDEMIE p.83
Fiche 4.07A : Risque Pandémie p.83
Fiche 4.07B : Risque sanitaire p.84

Fiche 4.08 : RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES
Fiche 4.08A : Procédure transport de matières dangereuses p.85
Fiche 4.08B : Procédure gaz de ville p.86

Fiche 4.09 : RISQUE TRANSPORT FERROVIAIRE ACCIDENT ET IMMOBILISATION p.88

Fiche 4.10 : RISQUE NUCLEAIRE p.90
Fiche distribution des comprimés aux communes du canton p.91
Registre de distribution des comprimés aux communes du canton
Fiche distribution des comprimés à la population p.92
Registre de distribution des comprimés à la population

ANNEXES p.95

ANNEXE 1 : Arrêté du Maire établissant le plan communal de sauvegarde
ANNEXE 2 : Arrêté de réquisition du maire
ANNEXE 3 : Fiche état des lieux Priorisation Orange
ANNEXE 4 : Plan canicule
ANNEXE 5 : Plan grand froid
ANNEXE 6 : Carte de zonage inondation
ANNEXE 7 : Carte des réseaux – GAZ
ANNEXE 8 : Cartographie de susceptibilité au retrait-gonflement des argiles
ANNEXE 9 : Guide vigilance attentat
ANNEXE 10 : Dossier départemental des risques majeurs de la Gironde
ANNEXE 11 : Fiche gestion des incendies sur la commune
ANNEXE 12 : Organigramme de la commune
ANNEXE 13 – CONFIDENTIEL : Annuaire du personnel
ANNEXE 14 – CONFIDENTIEL : Annuaire des élus

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

N ° 863/2023/ADM

ARRETE DU MAIRE MODIFIANT LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Maire de la Ville de Coutras,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2212 – 1, L. 2212-2 et L. 2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;
Vu le Code de l'Environnement, et notamment son article L. 125-2 relatif à l'information préventive sur les risques majeurs ;
Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et son article L. 731-3 relatif au plan communal de sauvegarde ;
Vu la loi n° 2004 - 811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile et notamment son article 13 ;
Vu le décret n° 2005 – 1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde et pris en application de l'article 13 de la loi n° 2004 - 811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;
Vu l'arrêté N°380/2017/POL établissant le Plan Communal de Sauvegarde en date du 23 mai 2017 ;
Considérant que la commune de Coutras est exposée à de nombreux risques, notamment les risques majeurs suivants :

- **risque inondation**
- **risque rupture de barrage**
- **risque retrait gonflement des argiles**
- **risque sismique : zone de sismicité 2 – faible**

Considérant qu'il appartient au maire de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise, afin de prendre d'urgence toutes mesures utiles en vue de sauvegarder la population, d'assurer la sécurité et la salubrité publiques et de limiter les conséquences des événements potentiellement graves et susceptibles de se produire sur le territoire de la commune ;
Considérant que le Plan Communal de Sauvegarde établi en 2017 doit être mis à jour et complété ;

ARRETE

Article Premier : Le plan communal de sauvegarde de la commune de Coutras est modifié à compter du 12 septembre 2023. Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement sur la commune.

Article 2 : Le maire met en œuvre le plan communal de sauvegarde à sa propre initiative ou sur demande du Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, Préfet de la Gironde.

Article 3 : Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 4 : Le plan communal de sauvegarde est consultable en mairie et sur le site internet de la commune.

Article 5 : Copie du présent arrêté ainsi que du plan annexé seront transmises à

- Monsieur le Préfet ;
- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Libourne ;
- Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours de Gironde ;
- Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie ;
- Monsieur le Directeur de la DDTM.

Fait à Coutras, le 12/09/2023
Le Maire,

Jérôme COSNARD

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

- **code général des collectivités territoriales :** articles L2211-1, 2212-1, 2212-2, 2212-4, 2212-5, relatifs aux pouvoirs de police du maire
- **code de l'environnement** et notamment son article L125-2 relatif à l'information préventive sur les risques majeurs
- **loi de modernisation de la sécurité civile** n° 2004-811 du 13 août 2004, dans ses articles 13 et 16
- **décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005** relatif au plan communal de sauvegarde
- **Dossier Départemental des Risques Majeurs** (DDRM) de la Gironde, mis à jour en juillet 2005
- **Plan de Prévention des Risques Inondations** (PPRI) concernant la commune

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION AQUITAINE
PREFECTURE DE LA GIRONDE

Fiche synthétique

Commune de COUTRAS

Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs

pour l'application des I, II et III de l'article L 125-5 du code de l'environnement.

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N° _____ du **20 novembre 2012**

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR naturel **oui** X **non**

aléa **Inondation** **Approuvé** date **20 juillet 2001**

Les documents de référence sont :

Rapport de présentation de PPRI Vallée de l'Isle et de la Dronne – Secteurs Isle et Dronne Consultable sur Internet ____

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR technologique **oui** ____ **non** X

effet _____ _____ date _____

Les documents de référence sont :

_____ Consultable sur Internet ____

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité :

Zone **1** (très faible) ____ Zone **2** (faible) X Zone **3** (modérée) ____ Zone **4** (moyenne) ____ Zone **5** (forte) ____

pièces jointes

5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Zonage réglementaire du PPR sur la commune: 1 planche A3

6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

Identité des responsables :

- **élu : 1er Adjoint (suppléant Délégué n°2)**
- **Administration Générale (Chargé de Mission Administration Générale)**

Rôle du responsable

- **assurer la mise à jour du PCS en complétant le tableau**
- **informer de toute modification les destinataires de ce plan :**
  - Monsieur le Préfet
  - Monsieur le sous-préfet de Libourne
  - Service Départemental d'Incendie et de Secours
  - Gendarmerie
  - Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Mise à jour du PCS

Date de mise à jour	Numéros des fiches mises à jour	Responsable	Nature des modifications	Emargement

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

- Le Plan Communal de sauvegarde est activé **par le Maire, ou par son représentant désigné** (***le 1er adjoint)***

- Le Plan Communal de Sauvegarde peut être activé, sans formalisme particulier :

  - **de la propre initiative du Maire,** dès lors que les renseignements reçus par tout moyen ne laissent aucun doute sur la nature de l'évènement ; **il en informe alors automatiquement l'autorité préfectorale ;**

    - **Numéro de la Préfecture 24H/24 : 05.56.90.60.69**
    - **Mail du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile : pref-defense-protection-civile@gouv.fr**

  - **à la demande de l'autorité préfectorale** (le Préfet ou son représentant).

- ***Dès lors que l'alerte est reçue par le Maire, celui-ci doit, dans un premier temps, constituer la Cellule de Crise Municipale.***

Pour cela, il met en œuvre le Schéma d'Alerte **(voir fiche 1.01)**

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

CHAPITRE 1

LE DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

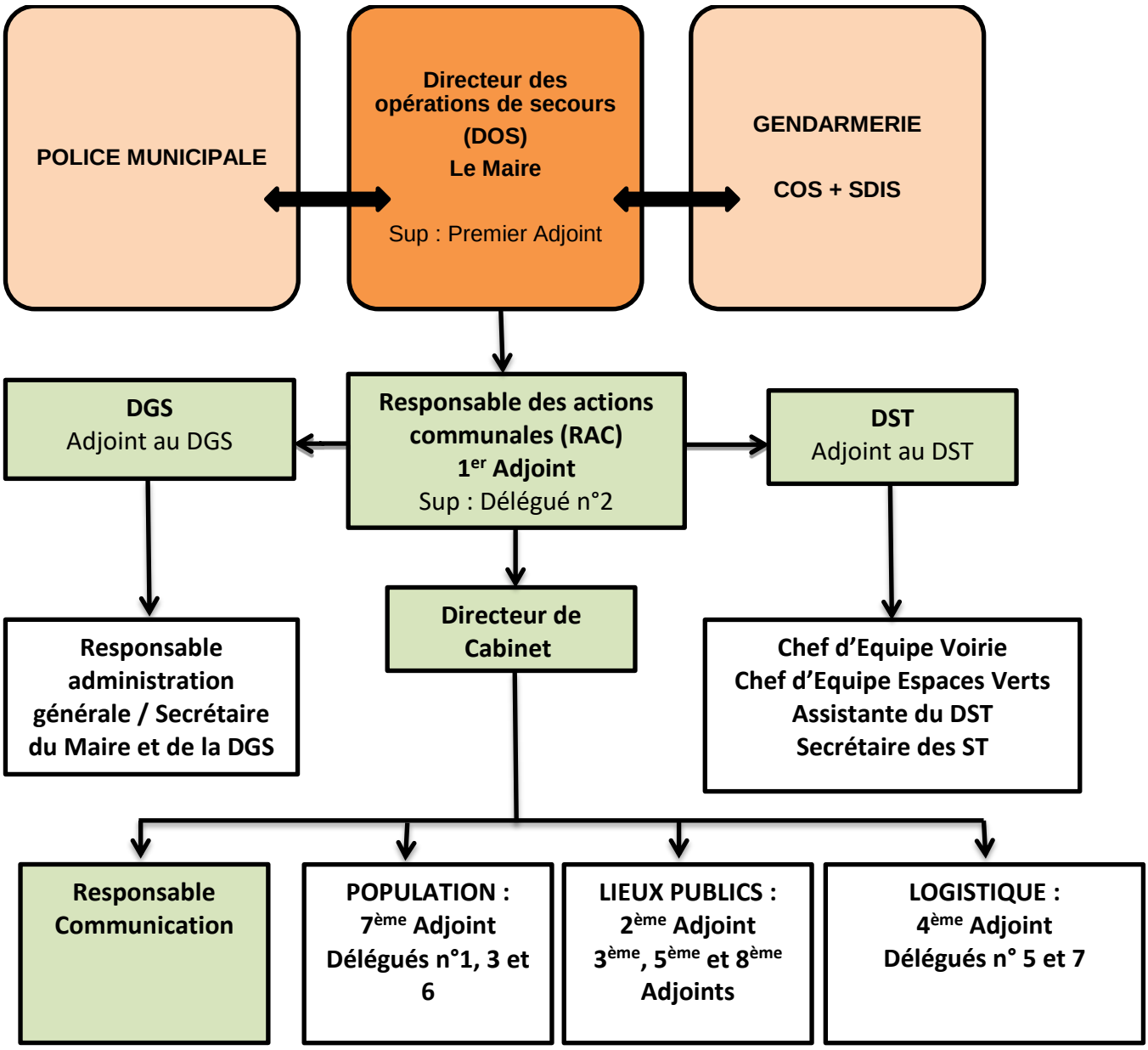
Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

VILLE DE COUTRAS

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

SCHEMA D'ALERTE DES RESPONSABLES COMMUNAUX

FICHE : 1.01
Page 1/1



Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

POSTE DE COMMANDEMENT

Le Poste de Commandement (PC) est le cœur de l'organisation. Son fonctionnement est une priorité.

Toutes les décisions doivent partir ou transiter par lui et toutes les actions mises en œuvre doivent y être relatées et consignées.
Il a pour mission de renseigner le maire, de mettre en œuvre les décisions prises.

Adresse : Hôtel de Ville de Coutras
Place Ernest Barraud
Coordonnées : 05 57 56 09 09

Endroit précis :

- Salle de réception 1er étage pour les actions
- Salle du Conseil Municipal pour les décisions

SALLES DE REPLI : salles polyvalentes

A FAIRE / PREVOIR :

- Suppression du message d'accueil du standard : appels en direct. (Touche « RENVOI BV + F2 sur le poste de l'accueil de la Mairie. En cas de repli, Touche « RENVOI BV + le numéro de la ligne de repli)
- Installation d'un groupe électrogène pour le fonctionnement de la cellule de crise.
- Cartographie pour mise en place sur support mural :
  - 2 cartes au 1/25000 (avec enjeux matérialisés)
  - 2 cartes au 1/100000
  - le PPRI
  - 1 carte des établissements recevant du public (ERP)
  - 1 carte des réseaux : GRDF – ERDF/ éclairage public - assainissement - pluvial
- matériel informatique
- matériel communication
- Trousseaux de clés disponibles dans le bureau de M le Maire pour les points de rassemblement et aux S.T. pour les autres.

VALIDATION OU NON DE L'ALERTE :
décision prise par le Maire après concertation auprès de la Cellule Communale de Crise (CCC)

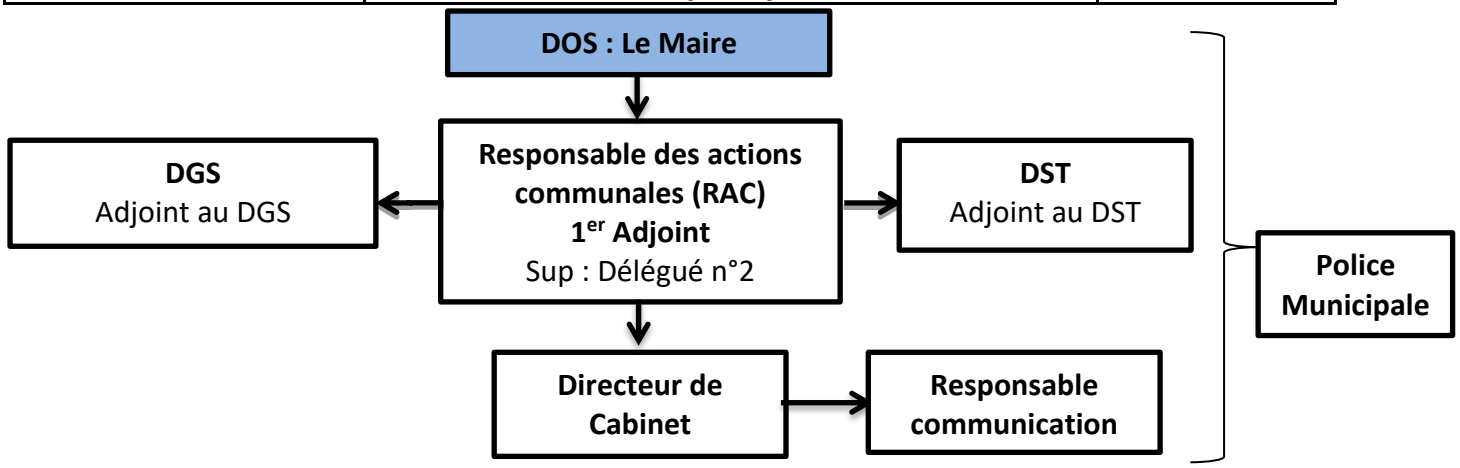
SI VALIDATION DE L'ALERTE

DETERMINER DEGRE D'ALERTE : toute la commune ou seulement certains secteurs

Voir circuit d'alerte (fiche 1.01)

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

POSTE DE COMMANDEMENT (PC) ET CELLULE COMMUNALE DE CRISE (CCC)



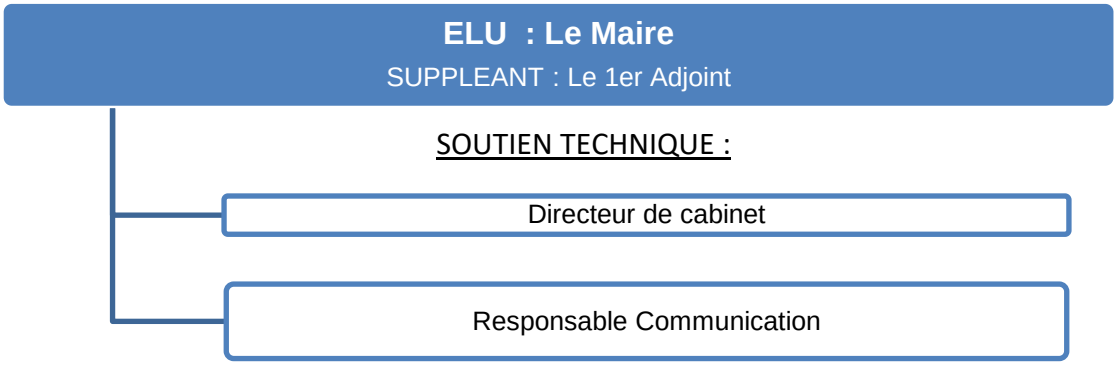
RESPONSABLE DES ACTIONS COMMUNALES (RAC)

1er adjoint
Elu suppléant : Délégué n°2

LIEUX PUBLICS FICHE : 1.03E	LOGISTIQUE-ECONOMIE FICHE : 1.03G	POPULATION FICHE : 1.03F
Elus : • **2ème Adjoint** • **3ème Adjoint** • **5ème Adjoint** • **8ème Adjoint**	Elus : • **4ème Adjoint** • **7ème Adjoint** • **Délégué n°5** • **Délégué n°7**	Elus : • **6ème Adjoint** • **Délégué n°1** • **Délégué n°3** • **Délégué n°6**
Rep CCC : • DGS • Adjoint au DGS	Rep CCC : • DST • Adjoint au DST	Rep CCC : • Directeur de Cabinet • Responsable Communication
Soutien technique : • Secrétaire Maire et DGS • DRH • Directeur CCAS • Responsable service Education • Responsable Service des Sports • Responsable affaires culturelles • Juriste marchés publics n°2 • Adjoint au Responsable Service des Sports • Assistante Service Education • Assistante Sport / Education • Chargé de Mission Administration Générale	Soutien technique : • Chef d'Equipe voirie • Chef d'Equipe espaces verts • Assistante du DST • Agent d'Accueil des ST • Responsable Urbanisme • Assistante Urbanisme • Responsable Finances • Comptable • Assistante comptabilité/RH • Assistantes RH n°1 et n°2 • Commande publique n°1 • Cuisine centrale	Soutien technique : • Police Municipale • Responsable Administration Générale • Agent de l'Etat-Civil n°1 et 2 • Assistante Administrative urba et Observatoire Fiscal • Assistante Sociale • Agent France Service • Chargé de mission Equipements Sportifs • Educateur Sportif n°1 • Responsable Evènementiel • Responsable Médiathèque • Responsable Politique de la Ville • Personnel Rés. Autonomie

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

VILLE DE COUTRAS	**DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE** **FICHE ACTION** **DIRECTEUR DES OPERATIONS DE SECOURS (MAIRE)** **RESPONSABLE DES RELATIONS PUBLIQUES**	**FICHE : 1.03A** **Page 1/2**



Le Maire est le Directeur des Opérations de Secours (DOS) sur le territoire de la commune de COUTRAS jusqu'au déclenchement éventuel d'un plan départemental de secours par le Préfet.

- En cas d'alerte transmise par la préfecture et pouvant entraîner des risques pour la population, le Maire répercute l'information ou déclenche l'alerte auprès de ses administrés.

- **Il met en œuvre le Plan Communal de Sauvegarde et en informe le Préfet :**
  En cas d'absence, il est remplacé par son adjoint.

  Il doit, en liaison avec le responsable local de la gendarmerie ou de la police, et avec l'officier des sapeurs-pompiers :

1. Prévoir le guidage des secours vers les lieux de la catastrophe ; aider à la régulation de la circulation, empêcher qu'un sur-accident ne se produise

2. Mettre à disposition des secours un local pouvant servir de poste de commandement

3. Mettre en œuvre le plan de rappel des responsables communaux et activer la cellule communale de crise (fiches 1.01 et 1.02)

4. Dans le cas où il y aurait de nombreuses victimes décédées, en relation avec le Préfet, déterminer l'emplacement d'une chapelle ardente et la faire équiper par une société de pompes funèbres (Salle de Rink Hockey)

5. Organiser l'évacuation, le rassemblement, l'accueil, l'hébergement, le ravitaillement et le soutien socio-psychologique des victimes ou sinistrés

6. Mettre à disposition des secouristes un local de repos et prévoir leur ravitaillement (Centre Culturel)

7. Prendre, si nécessaire, les ordres de réquisition afin d'assurer le respect ou le retour du bon ordre, de la sûreté et de la salubrité publiques

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

➢ **Le Maire est également chargé des Relations Publiques**

Il se tient informé et rend compte de l'évolution de la situation auprès de la préfecture

Il sera assisté par le directeur de cabinet et la personne en charge de la communication :

- En assurant une information régulière sur les évènements
- En assurant le lien avec les médias avant les interventions du Maire
- En assistant le Maire à la préparation de ses interventions

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

ELU : 1er Adjoint
SUPPLEANT : Délégue n°2

SOUTIEN TECHNIQUE

DGS
Adjoint au DGS

- **Le Responsable des Actions Communales, sous la direction du Maire, est responsable du commandement et de l'organisation de l'ensemble des moyens opérationnels engagés par la commune.**
- Il assure la cohérence générale du dispositif mis en œuvre, effectue la synthèse des informations issues du terrain et centralisées par les différents responsables de cellules pour le compte du Maire.
- Il est l'interlocuteur privilégié du COS qui est l'Officier des Sapeurs-Pompiers.

ACTIONS PRIORITAIRES (soutien au DOS – Maire)	**SOUTIEN**
Mettre en œuvre le plan de rappel des responsables communaux et activer la cellule de crise municipale	RAC
Organiser l'évacuation, le rassemblement, l'accueil, l'hébergement, le ravitaillement et le soutien socio-psychologique des victimes ou sinistrés	▪ Responsables des Cellules Logistique – Economie et Population
Eviter les sur accidents	PM / ST
Se tenir informé et transmettre ces informations en continue au DOS	Secrétariat
Dans le cas de victimes décédées : ▪ Contacte les sociétés de pompes funèbres pour utiliser les chambres funéraires ▪ Détermine, en relation avec le préfet, l'emplacement d'une chapelle ardente si le nombre de victimes est élevé ▪ La faire équiper par les pompes funèbres	RAC / Cellule Logistique-Economie / Chargé de Mission Administration Générale

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

DST – Adjoint au DST – Chef d'équipe Voirie – Chef d'équipe Espaces verts

Fonction : opère en relation avec le RAC et apporte son soutien technique

DEBUT DE LA CRISE

- Met en alerte le personnel des services techniques
- Alerte les gestionnaires de réseaux

PENDANT LA CRISE

- Assure la relation entre le Poste de Commandement et les équipes sur le terrain
- Communique les décisions du DOS aux équipes du terrain
- Détermine les tâches à accomplir et les répartit par secteurs opérationnels
- Evalue les besoins en personnel et en moyens pour activer la logistique
- Met à disposition des autorités le matériel technique de la commune
- Complète les fiches de suivi : personnel et matériel (ci-après).

APRES LA CRISE

- Informe les équipes techniques de la commune de la fin de la crise
- Participe à la remise en état des éléments touchés par le sinistre
- Participe à la réunion de retour d'expérience présidée par le maire

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

VILLE DE COUTRAS

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

FICHE ACTION ACCUEIL - SECRETARIAT

ELU : Conseiller n°1
SUPPLEANT : Conseiller Délégué n°3

SOUTIEN TECHNIQUE :

Secrétaire Maire et DGS / Agent d'accueil de la Mairie n°1 / Agent d'Etat-Civil n°2 / Agent France Services / Responsable Informatique

ACCUEIL :

- Répondre aux questions (ne donner que les informations communicables)
- Si nécessaire, orienter ces personnes vers les centres d'accueil
- Répondre aux inquiétudes de la population envers ses proches (liaison avec les centres d'accueil)

SECRETARIAT :

DEBUT DE LA CRISE

- Est informé de l'alerte
- Se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCC
- Organise l'installation de la Cellule de Crise avec le Maire
- Créer un fichier **calendrier des évènements** (Voir Fiche main courante secrétariat à suivre).

PENDANT LA CRISE

- Assure l'accueil téléphonique de la Cellule Communale de Crise
- Regroupe l'information issue de chaque cellule et diffuse les informations
- Approvisionne la cellule en fournitures de bureau (papier, stylos)
- Effectue la frappe et la transmission des documents et tient à jour la main courante de la cellule
- Regroupe les fiches de suivi des actions menées par chaque équipe de la cellule et des moyens humains et matériels engagés

APRES LA CRISE

- Assure le classement et l'archivage de l'ensemble des documents liés à la crise et participe avec le maire à la préparation de la réunion de retour d'expérience

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

VILLE DE COUTRAS	**DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE** **FICHE ACTION** **CHARGE DES RELATIONS PUBLIQUES**	**FICHE : 1.03D** **Page 1/1**

ELU : Le Maire
SUPPLEANT : Directeur de cabinet

SOUTIEN TECHNIQUE :

Responsable communication / Community Manager / Infographiste

DEBUT DE LA CRISE

- Est informé de l'alerte
- Se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCC

PENDANT LA CRISE

- Réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par les médias, et en informe le Maire
- Assure la liaison avec les chargés de communication des autorités
- Gère les sollicitations médiatiques en lien avec le Maire
- Propose des éléments de langage pour les communiqués ou interventions des autorités (communales ou préfectorales)

APRES LA CRISE

- Assure, sous l'autorité du Maire, l'information des médias sur la gestion de la crise au sein de la commune.

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

ELU : 2ème Adjoint

SUPPLEANT : 3ème Adjoint / 5ème Adjoint / 8ème Adjoint

SOUTIEN TECHNIQUE :

DRH/Directeur CCAS/Responsable Education/Responsable Service des Sports/ Responsable Affaires Culturelles/Juriste Marchés publics n°2/Adjoint au Responsable Service des Sports/Assistantes Education/ Assistante Sport / Education /Chargé de mission administration générale

DEBUT DE LA CRISE

- Est informé de l'alerte
- Se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCC

PENDANT LA CRISE

- Réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par ses collaborateurs et en informe le Poste de commandement (PC)
- Transmet PC l'ensemble des difficultés rencontrées
- Informe les établissements suivants :

LIEUX PUBLICS INSTITUTIONNELS	LIEUX PUBLICS DE LOISIRS	LIEUX PUBLICS ACCUEILLANT DES ENFANTS
Maison de retraite (La Chartreuse) EHPAD (Primerose) EHPA / Résidence autonomie La Poste MDSI Trésor Public Maison 17 rue Sully (PLIE, école de la 2ème chance)	Médiathèque, Piscine, Salles polyvalentes, Ateliers de loisirs Stade, Gymnase, Patinoire Salle de sport Base de Loisirs Base nautique Frais rivage Ecole de musique Centre culturel / Cinéma Espace artistique F. Cluzet Espace Jeunes	Écoles, Collège, Accueils périscolaires Centre de loisirs (ALSH) Plateforme Territoriale d'Inclusion LAEP Crèche / multi-accueil

ET REMPLIT, POUR CHACUN LA FICHE CORRESPONDANTE (Fiche 1.03E)

→ Transmet les informations collectées et les éventuelles difficultés au PC
→ Assure l'information des responsables d'établissement
→ Participe à la gestion de la mise en œuvre de toute mesure concernant ces établissements (ex : **mise en œuvre d'une évacuation**)

APRES LA CRISE

- Met en œuvre la transmission de la fin d'alerte
- Participe à la réunion de retour d'expérience présidée par le Maire

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

FICHE RECENSEMENT LIEU PUBLIC

IDENTIFIER LE LIEU PUBLIC :

Prénom et nom de la personne contactée :

• Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

• Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?

• Combien de personnes ont des difficultés à se déplacer ?

- ……..
- ……
- ……
- ……
- ……

• Combien y a-t-il de femmes enceintes ?

• Combien y a-t-il d'enfants ? Indiquer leur âge :
Ages :……

→ En cas de mise en sureté, demander à la personne contactée de désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone

→ Transmettre vos coordonnées à votre interlocuteur

→ Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et de ventilation

→ Demander au personnel de l'établissement de regrouper si possible les enfants (par classe pour les écoles)

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

VILLE DE COUTRAS

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

FICHE ACTION RESPONSABLE POPULATION

ELU : 6ème Adjoint
SUPPLEANT : Elus délégués n°1, n°3, n°6

SOUTIEN TECHNIQUE :

Police Municipale / Responsable Administration Générale / Agent Etat-Civil n°1 / Assistante Administrative Observatoire fiscal / Assistante Sociale / Agent France Service / Chargé de Mission Equipements Sportifs / Educateur Sportif n°1 / Responsable Evenementiel / Responsable Médiathèque / Responsable Politique de la Ville / Associations de Sécurité Civile / Associations Caritatives / Correspondants de Quartier / Personnel de la Résidence Autonomie

DEBUT DE LA CRISE

- Est informé de l'alerte
- Se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCC

PENDANT LA CRISE

- Alerte les relais de quartier concernés
- S'assure de l'information de l'ensemble de la population (personnes isolées, handicapées, résidents secondaires etc.) sur les événements et sur les mesures de protection adoptées (mise à l'abri, évacuation, etc.)
- Détermine les besoins en approvisionnement des habitants (eau potable, nourriture, capsules d'iode)
- Participe à la fourniture de repas aux personnes hébergées ou sinistrées

- **<u>En cas d'évacuation</u>**,
  - La PM, en relation avec la gendarmerie, s'assure de la protection des biens contre le vandalisme ou le pillage
  - Selon la nécessité, mobilise les associations agréées de sécurité civile, les associations caritatives, les hébergements privés, les services médicaux
  - Recense les personnes hébergées ou regroupées (voir fiche 1.03F) et communique le bilan au DOS
  - Complète la fiche de suivi des actions de la cellule (voir fiche)

APRES LA CRISE

- Prévient toutes les personnes contactées pour les informer de la fin de la crise
- Participe à la réunion de retour d'expérience présidée par le Maire

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

FICHE ACCUEIL DANS CENTRE(S) D'HEBERGEMENT(S) : ORGANISATION GENERALE

LES RESPONSABLES :

• Choisissent les centres d'accueil les plus adaptés

• Ouvrent les centres et mobilisent les équipes

• Prévoient les équipes nécessaires à l'accueil des personnes évacuées
→ **Prévoir une équipe médicale qui assurera les premiers soins**

• Prévoient les moyens matériels :
- Téléphone-fax-ordinateur-photocopieur-radio-groupe électrogène
- Chaises-couvertures-sanitaires-nourriture-eau
- Aménagement d'espaces confidentiels-jeux pour enfants-matériel de puériculture

• Accueillent et recensent les personnes ayant été évacuées (voir fiche 1.03F)

• Transmettent régulièrement le bilan du nombre de personnes accueillies au secrétariat de la CCC

LES EQUIPES :

• **Equipe d'accueil** : membres des associations caritatives
• **Equipe technique** : personnel communal
• **Equipe aide psychologique et médicale** : CCAS-assistantes maternelles-secouristes-médecins-psychologues-infirmières

→ Organise la distribution de boissons chaudes dans un 1er temps puis les repas
→ Prévoit biberons, petits pots, changes pour bébés
→ Prévoit assistance pour les personnes ne pouvant se suffirent à elles-mêmes

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

FICHE ACCUEIL DANS CENTRE(S) D'HEBERGEMENT : RECENSEMENT DES PERSONNES EVACUEES

LIEU DE REGROUPEMENT :

DATE /HEURE	NOM-PRENOM	ADRESSE	OBSERVATIONS	
			SANTE	*AUTRES*

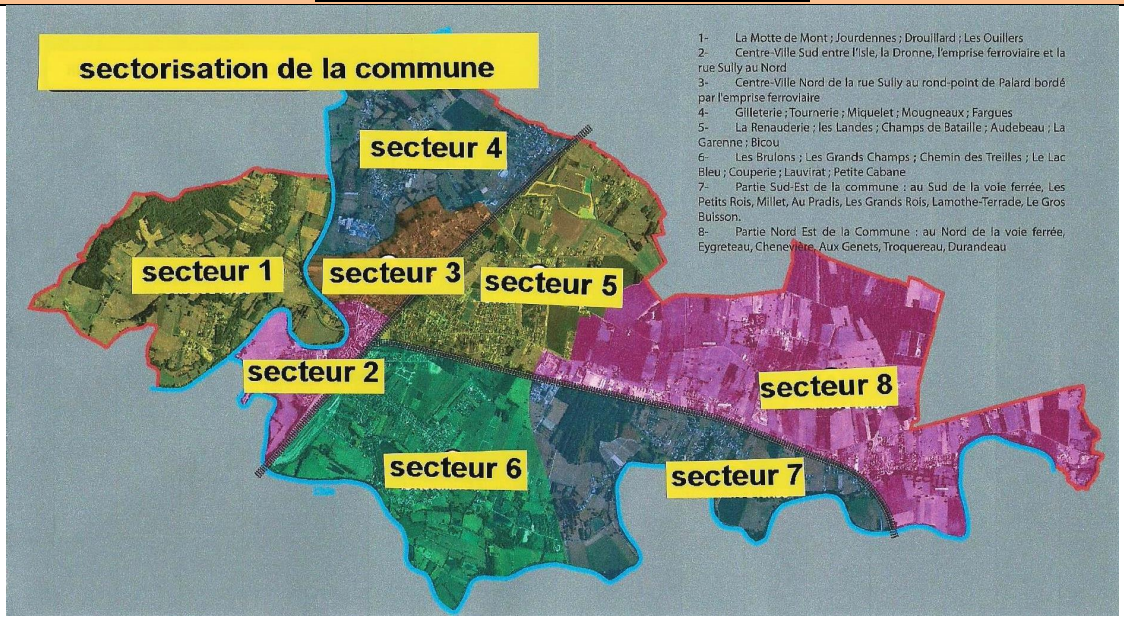
Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

FICHE EVACUATION DE LA POPULATION
DEROULEMENT DES OPERATIONS

1 - Définition et identification de la zone sinistrée par la PM en collaboration avec le Chef des Opérations de Secours, le Responsable Population et les Relais de Quartier	PM – RAC – cellule population – relais de quartier
2 - Détermination des secteurs où l'alerte doit être diffusée en priorité – déclenchement du système d'alerte de ces populations	Voir circuit d'alerte
3 – Choix des points de rassemblement pour l'accueil des personnes évacuées	Communiquer points de rassemblement à PM-relais de quartier
4 - Définition des axes d'évacuations vers les points de rassemblement	PM-services techniques-
5 - Mise en œuvre des moyens de transport prévus afin d'évacuer les populations (si besoin, procéder à des réquisitions de moyens de transport), ainsi que les groupes scolaires et ERP	cellule logistique - ERP
6 - Interdiction de l'accès à la zone à toute personne étrangère aux secours – barriérage	PM-services techniques
7- Evacuation de toutes les habitations situées dans le secteur déterminé. ***(Il est nécessaire que les équipes d'évacuation connaissent la localisation des personnes à mobilité réduite qui ne pourraient pas répondre au porte à porte).***	PM-relais de quartier-cellule population
8 - Vérification maison par maison pour l'évacuation effective. Si des personnes refusent d'évacuer, notez leur situation afin de procéder à une évacuation d'autorité en cas de danger grave	PM-relais de quartier
9 - Accompagnement des personnes évacuées vers les centres d'accueil-hébergement définis	PM- personnel communal-cellule population
10 - Accueil des familles dans les centres d'hébergement – recensement sur registre	Cellule population
11- Mise en place des patrouilles de sécurité afin d'empêcher tout acte de malveillance dans la zone évacuée	Gendarmerie

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

POINTS DE RASSEMBLEMENTS



Secteur 1 : Salle DOURSAT : rue Brossolette
Secteur 2 : Salle DOURSAT : rue Brossolette
Secteur 3 : Salle municipale du Sully : 1 place du 19 mars 1962
Secteur 4 : Salle municipale du Sully : 1 place du 19 mars 1962
Secteur 5 : Salle de Rink-Hockey / Patinoire Ducourtioux : rue de la Charmille
Secteur 6 : Château d'Eygreteau : Eygreteau
Secteur 7 : Ecole de Troquereau / Salle de classe n°8 (ancienne salle des associations) jusqu'au préau
Secteur 8 : Ecole de Troquereau / Réfectoire et salles de classes jusqu'au préau

Les clés sont détenues avec les codes alarmes dans le bureau de M Le Maire.

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

FICHE ACTION RESPONSABLES LOGISTIQUE / ECONOMIE

ELU : 4ème Adjoint

SUPPLEANT : 7ème Adjoint, Délégués n°5, n°7

SOUTIEN TECHNIQUE :

Adjoint au DST - Chef d'Equipe Voirie
Chef d'Equipe Espaces-Verts
Assistante DST - Agent d'accueil ST
Responsable Urbanisme - Assistante Urbanisme / Responsable Finances / Comptable / Assistante comptabilité/RH / Assistantes RH n°1 et n°2/ Juriste marché public n°1 / Personnels des ST / Chef de la Cuisine Centrale / Personnel de la Cuisine Centrale

DEBUT DE LA CRISE

- Est informé de l'alerte
- Se met en contact avec la cellule intervention services techniques
- Traite les demandes de moyens en matériel, carburant, vivres
- Organise la relève des personnels (publics et privés)

PENDANT LA CRISE

- Recherche du matériel supplémentaire auprès des entreprises ou associations identifiées (matériel de travaux public, lits, couvertures,…) et rend compte des délais d'approvisionnement à la cellule intervention
- Recherche, si nécessaire, des solutions de remplacement ou des moyens nécessaires à la poursuite des opérations
- Organise le transport collectif des personnes
- S'assure du bon fonctionnement des moyens de transmissions
- Assure la fourniture et l'acheminement de la nourriture sur les lieux
- Complète la fiche de suivi de l'approvisionnement des centres d'hébergement ci-après

APRES LA CRISE

- Assure la récupération du matériel communal mis à disposition dans le cadre de la crise
- Participe à la réunion de retour d'expérience présidée par le maire

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

FICHE GESTION DES BESOINS EN EAU ET EN NOURRITURE

La cellule logistique doit assurer le ravitaillement en eau potable et en nourriture pour les personnes évacuées, les services de secours et les membres des différentes cellules.

- → Dès le début de la crise, faire l'état des stocks (eau, nourriture) des différents lieux de distribution
- → Faire livrer une palette d'eau minérale dans chaque lieu d'accueil
- → Prévoir, en relation avec la cuisine centrale, les repas et petits déjeuners
- → Faire appel, si nécessaire, aux restaurateurs privés
- → Organiser l'acheminement des produits vers les lieux de distribution

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

L'alerte est destinée à **prévenir de l'imminence d'une situation** mettant en jeu la sécurité de la population et incite tout un chacun à se mettre à l'abri dans les plus brefs délais.
Il est recommandé de **prévoir une radio portable à piles**, afin de se mettre à l'écoute d'une station du réseau Radio-France :

- France-Inter (FM 89.7 ou 92.4),
- France-Info (FM 105.5),
- France-Bleue-Gironde (FM 101.6 ou 100.1) ;

Les recommandations de comportement sont détaillées, par nature de risques, dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) de la Gironde, mis à jour en Juillet 2005

LES MOYENS COMMUNAUX D'ALERTE

MOYEN UTILISE	RESPONSABLE
Véhicule sonorisé	Police Municipale
Affichage sur le(s) panneau(x) électronique(s)	→ Community Manager
Publication et suivi sur le site internet	→ Responsable Communication → Community Manager
Porte à porte	Relais de quartier après alerte par le COS
Système d'alerte par porte-voix	Police Municipale
Cloches de l'Eglise	Abbé de Coutras

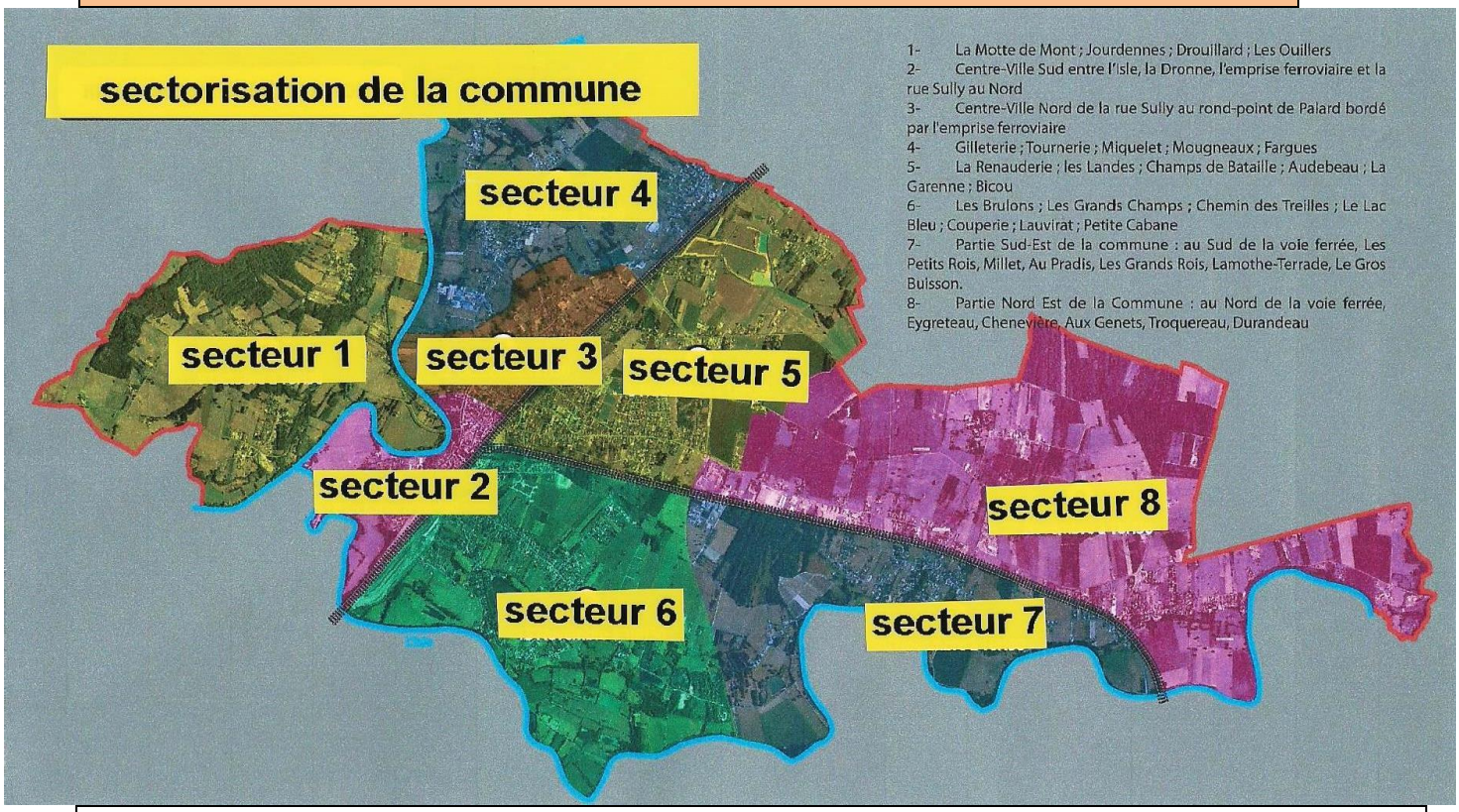
Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

VILLE DE COUTRAS

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

ALERTE DE LA POPULATION SECTORISATION DE LA COMMUNE

DIVISION DE LA COMMUNE EN 8 SECTEURS



Secteur 1 : La Motte de Mont ; les Jourdennes ; Drouillard ; les Ouillers
Secteur 2 : Centre-Ville Sud entre l'Isle, la Dronne, l'emprise ferroviaire et la rue Sully au Nord
Secteur 3 : Centre-Ville Nord de la rue Sully au rond-point de Palard bordé par l'emprise ferroviaire
Secteur 4 : La Gilletterie ; Tournerie ; Miquelet ; Les Mougneaux ; Fargues
Secteur 5 : La Renauderie ; Les Landes ; Champs de Bataille ; Audebeau ; La Garenne ; Bicou
Secteur 6 : Les Brûlons ; Les Grands Champs ; Chemin des Treilles ; Le Lac Bleu ; Couperie ; Lauvirat ; Petite Cabane
Secteur 7 : Partie Sud-Est de la commune : au Sud de la voie ferrée, Les Petits Rois, Millet ; Au Pradis ; Les Grands Rois ; Lamothe-Terrade ; Le Gros Buisson
Secteur 8 : Partie Nord-Est de la commune : au Nord de la voie ferrée, Eygreteau, La Chenevière, Aux Genêts, Troquereau sur l'Isle, Picard, Durandeau

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

VOIES IMPORTANTES / LIEUX SENSIBLES / VOIES INONDABLES

SECTEUR 1
LA MOTTE DE MONT - LES JOURDENNES – DROUILLARD - LES OUILLERS
Voies importantes : RD10-RD17
Lieux sensibles : Base nautique du Frais rivage
Voies inondables : les Sables - Chemins adjacents aux RD 10 et 11

SECTEUR 2
CENTRE-VILLE SUD ENTRE L'ISLE ET LA DRONNE - L'EMPRISE FERROVIAIRE - RUE SULLY AU NORD
Voies importantes : RD674 - rues Brossolette et Gambetta - Avenue de l'Europe
Lieux sensibles : Gare - Salles Polyvalentes – Gymnase Doursat - Hôtel de Ville - Maison de retraite (Chartreuse) - Ecoles Sauguet et Lacore - Ecole Privée – Ateliers de loisirs – Espace artistique F. Cluzet – Espace culturel M. Druon/Cinéma – Ecole de Musique - La Poste
Voies inondables : Promenade Ch. De Gaulle (piscine) - Le Fagnard et la RD674

SECTEUR 3
CENTRE-VILLE NORD DE LA RUE SULLY AU ROND-POINT DE PALARD BORDE PAR L'EMPRISE FERROVIAIRE
Voies importantes : RD674 - rue Branly
Lieux sensibles : Salle des Fêtes - UCVA - Maison de retraite (Primerose) – Résidence autonomie - Crèche/multi-accueil – Maison 17 rue Sully (PLIE, école 2ème chance) - Centres Commerciaux - Stations d'essence

SECTEUR 4
LA GILLETTERIE – TOURNERIE – MIQUELET - LES MOUGNEAUX - FARGUES
Voies inondables : routes de la Gilletterie - Miquelet - Fargues

SECTEUR 5
LA RENAUDERIE - LES LANDES - CHAMP DE BATAILLE – AUDEBEAU - LA GARENNE - BICOU
Voie importante : RD10
Lieux sensibles : Collège - Stade Audebeau – Patinoire – Base de loisirs

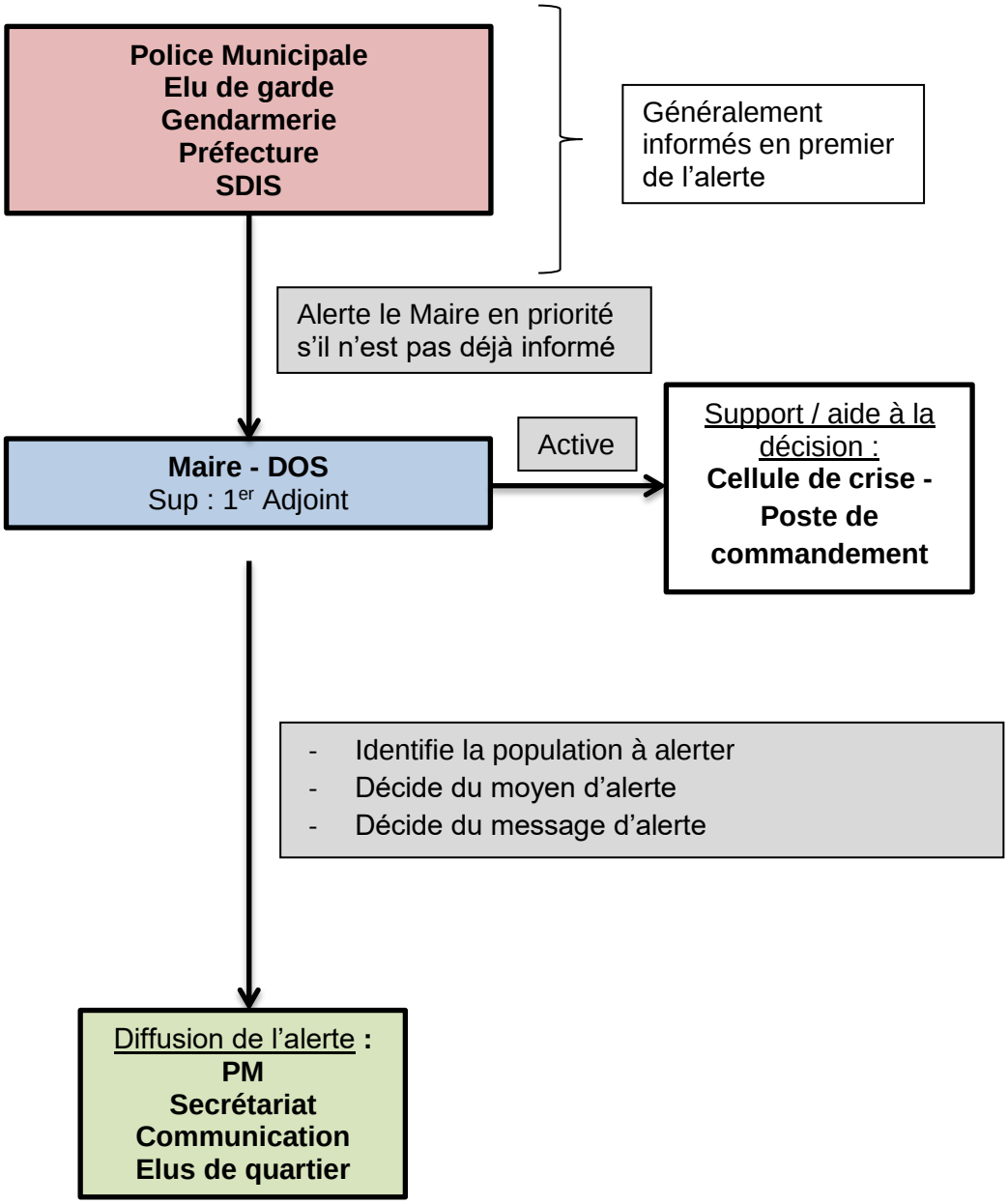
SECTEUR 6
LES BRULONS - LES GRANDS CHAMPS - CHEMIN DES TREILLES - LE LAC BLEU - COUPERIE - LAUVIRAT - PETITE CABANE
Voie importante : RD17

SECTEUR 7
PARTIE SUD-EST DE LA COMMUNE : SUD DE LA VOIE FERREE - LES PETITS ROIS - MILLET - AU PRADIS - LES GRANDS ROIS – LAMOTHE-TERRADE - LE GROS BUISSON
Voie importante : RD10-
Lieux sensibles : Zone d'activités - Ecole de Troquereau

SECTEUR 8
PARTIE NORD-EST DE LA COMMUNE : NORD DE LA VOIE FERREE - EYGRETEAU - LA CHENEVIERE - AUX GENETS - TROQUEREAU SUR L'ISLE - DURANDEAU
Voie importante : RD10-
Lieux sensibles : Ecole Alice Delaunay – Plateforme Territoriale d'Inclusion – Centre de loisirs

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

ALERTE DE LA POPULATION
LE CIRCUIT D'ALERTE



Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

ALERTE DE LA POPULATION LES MESSAGES D'ALERTE

ATTENTION, ALERTE : SANS EVACUATION DES POPULATIONS

Un risque d'inondation menace votre quartier.

- Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela devenait nécessaire en préparant un sac avec médicaments, papiers importants, affaires de toilettes, vêtements.
- Restez attentifs aux instructions données par radio (stations + fréquences), haut-parleurs, et consignes verbales qui vous seront indiquées par les responsables de la commune.
- Pour votre habitation, appliquez les consignes données par le maire.
- Restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité.

ATTENTION, ALERTE : AVEC EVACUATION DES POPULATIONS

Inondation prévisible : « Votre domicile va être inondé, restez calmes, appliquez immédiatement les consignes suivantes »

- Evacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.
- Si possible, rejoignez le lieu de regroupement dont vous relevez et suivez toutes les instructions des forces de l'ordre.
- Gagnez les hauteurs le plus rapidement possible en direction du bâtiment ...
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, le personnel de l'école s'en occupe.

CANICULE « La canicule représente un risque certain pour la santé »

- Passez au moins 3h par jour dans un endroit frais.
- Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour.
- Buvez fréquemment et abondamment même sans soif.
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes.
- Prenez des nouvelles de vos voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés.

ACCIDENT INDUSTRIEL OU DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

« Un accident de transport de matières dangereuses est survenu à proximité et provoque un risque de contamination dangereux pour la santé »

- Arrêtez ventilation, climatisation, chauffage (risque d'asphyxie).
- En cas de pollution respirez au travers d'un linge mouillé.
- Prévoyez une réserve d'eau et un poste radio, (stations + fréquences).

→ **NE SORTEZ QU'A L'ANNONCE DE FIN D'ALERTE**

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

VILLE DE COUTRAS

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

ANNUAIRE DE CRISE AUTORITES - SERVICES

Identification	Téléphone	Adresse
Préfecture	**05 56 90 60 69** **05 56 90 66 66** (pour les partenaires institutionnels)	**2 Esplanade Charles de Gaulle - BORDEAUX**
Sous-Préfecture de Libourne **Secrétariat**	**05 56 90 60 60** **05 35 00 24 21**	**8 Avenue de Verdun - LIBOURNE**
Conseil Départemental	**05 56 99 33 33**	**Esplanade Charles de Gaulle - BORDEAUX**
Mme la Députée – Edwige DIAZ	**06 74 82 80 87**	**6 rue Jacques VERGERON 33390 SAINT SAVIN**
Mme et M. les Conseillers départementaux M. LACOSTE et S. LABORDE	**06 79 76 99 04**	**145, rue Gambetta - COUTRAS**
DDTM de la Gironde : direction Astreinte	**05 56 24 81 56** **06 85 94 00 64**	**2 rue Jules Ferry – BP 90 33090 BORDEAUX Cedex**
Gendarmerie	**05 57 48 42 20**	**52 rue Robert Boulin – COUTRAS**
SDIS Bordeaux	**05 56 01 84 40**	**22 Bd Pierre Ier - BORDEAUX**
SDIS Libourne	**05 57 55 55 80**	**26 rue Gal de Monsabert - LIBOURNE**
SDIS Coutras	**18** **05 57 56 00 02**	**19 rue du Gal Soulé - COUTRAS**
Police Municipale	**05 57 56 09 07** **06 59 31 23 16**	**Place Ernest Barraud - COUTRAS**

CORRESPONDANT TEMPETE
5ème Adjoint (titulaire)
3ème ADJOINT (suppléant) ou 2ème Adjoint (suppléant 2)

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

Voir Annexe 13 et 14

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

PERSONNEL DES SERVICES TECHNIQUES CONDUCTEURS

Noms des Agents	Affectation des tâches											
	Déneigement	Conduite PL	Conduite Tractopelle	conduite petit tracteur	Conduite gros tracteurs	Tronçonnage	Balayeuse mécanique	Nettoyage de rue	Transports	Interventions diverses bâtiments	Dépannage électrique	Ter excep
BERTET Daniel	x	x	x	x		x	X	x	x			
BONNAMAIN Bernard	x	x		x			X	x	x			
BOSSUET Benoit	x						X	x	x			
BRUCKERT José	x	x	x	x	x	x	X	x	x			
CHEVRIER Laetitia	x							x	x	x		
DAVID Thomas	x							x	x		x	
DUBET Dominique	x	x		x				x	x			
DUCHEVET Florian	x	x						x	x			
DUPUY Guillaume	x						X	x	x			
Adjoint DST	Coordination											
	x							x	x			
~~JUNET Sonia~~	x							x	x			
LADEPECHE Jérôme	x	x						x	x			
LEONARDON Didier	x			x				x	x			
MALEK Rédoine	x							x	x	x		
MENDES Yves	Coordination											
MERCIER Mathieu	x					x		x	x			
RAILLARD Dominique	x							x	x	x	x	
RODE Sébastien	x	x	x	x	x	x	X	x	x			
ROUZEAUD Eric	x						X	x	x			
SEUREAU Alain	x	x	x					x	x			
VINCKE Alexandre	x							x	x	x		

Date : le 21 Octobre 2022
A mettre à jour

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

VILLE DE COUTRAS

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

ANNUAIRE DE CRISE GESTIONNAIRES DE RESEAUX

CENTRE ENTRETIEN ROUTIER à COUTRAS (départemental M Jean-Louis TROQUE)	05 57 49 82 50 / 06 18 87 51 24 05 57 49 35 07 (Fax)
CENTRE ENTRETIEN ROUTIER à LIBOURNE - (départemental)	05 57 55 23 70
CHAUFFAGE BATIMENTS COMMUNAUX – COFELY (24h/24 h- 7j/7j)	0811 20 20 51
CHAUFFAGE BATIMENTS COMMUNAUX – COFELY (M. MAILEK)	06 72 38 02 36
FEUX TRICOLORES – AXIMUM –dépannage (M. LOVAT)	06 61 63 90 38 lovat@aximum.fr
FEUX TRICOLORES – AXIMUM – Astreinte 24h/24h	06 60 55 42 71
FEUX TRICOLORES –AXIMUM – heures de service	05 57 77 07 00 Fax 05 57 77 07 01
ECLAIRAGE PUBLIC (accueil SDEEG)	05 56 16 10 70
ECLAIRAGE PUBLIC Mise en sécurité (24 h sur 24h)	06 22 74 87 46
ERDF interlocuteur ville Coutras (Monsieur TROTTIN)	05 57 55 81 49 / 06 66 28 88 57 fax : 05 57 92 74 86
ERDF dépannage – mise en sécurité (n° spécial élu avec code INSEE de la commune)	0811 01 02 12
ERDF Cellule de crise collectivités locales (en cas d'incident généralisé)	05 57 92 73 33
EDF ligne confidentielle collectivité	05 57 93 73 33
EDF dépannage électricité	09 726 750 33
France TELECOM / urgences collectivités	0800 083 083
GRDF interlocuteur ville Coutras - Madame HUET	05 56 17 50 30 / 06 69 52 79 17
GRDF Urgence Gaz	0800 47 33 33
URGENCE SECURITE GAZ (seulement lors de travaux effectués par la commune)	02 47 85 74 44
PLAUD Ascenseur	05 57 26 88 36
SAUR (Monsieur DUPOUY)	06 60 08 07 23
SAUR - (Eau/Assainissement)	05 81 31 85 04
SAUR ASTREINTE	05 81 91 35 03
SIAEP St-Médard de Guizières	05 57 69 62 79
SIAEPA ASTREINTE	06 70 93 95 30
SMICVAL	05 57 84 74 00 07 84 57 47 48
Bornes automatiques (Mr BAUVE)	06 26 58 13 10

Date : le 12 Octobre 2022

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

LIEUX PUBLICS INSTITUTIONNELS

DESIGNATION	ADRESSE	RESPONSABLE	COORDONNEES
Hôtel de ville	19 Place Ernest Barraud	DGS	05 57 56 09 09
Pôle technique et urbanisme	71bis Eygreteau	DST	05 57 49 32 65
Château d'Eygreteau	71 Eygreteau	DST	05 57 49 25 67
Espace culturel M. Druon/Cinéma/école de musique	12 rue Saint Jean	Responsable Affaires Culturelles	05 57 69 43 80
Maison des Associations Service des sports	153 rue Pierre Brossolette	Responsable Service des Sports	05 57 49 22 92
Espace artistique F. Cluzet	43 rue Victor Hugo	Responsable Affaires culturelles	05 57 69 43 80
Cuisine centrale	71 bis Eygreteau	Responsable cuisine centrale	05 57 49 17 34
CCAS	4 rue Baste	Directeur CCAS	05 57 46 01 53
RA Hameau de la Croix Rouge	177 rue Gambetta	Directeur CCAS	05 57 49 22 43
EPHAD Primerose	10 rue Edouard Vaillant	M. LABROUQUAIRE	05 57 49 11 65 06 80 53 85 62
DDTM	Standard	M. LAHEURTE	05 57 55 30 70
DEPARTEMENT – TRAVAUX VOIRIE Coutras		M. CARRERE Mme DUBREUIL	05 57 49 82 50 06 23 05 65 31
DEPARTEMENT – TRAVAUX VOIRIE Ouvrage d'art Libourne		M. LIADOS	05 57 55 23 70
MDSI/PMI	1 rue Denis Cordonnier	Mme MOUNA NYAME	05 57 49 32 32
Trésor Public	2 Place du 19 mars 1962	M. PATIES	05 57 49 02 04
La CALI	21 Avenue du Marechal Foch	M. BEAUPERTUIS Vincent	05 57 55 33 20 06 82 39 09 31
		Intendance 24h/24	06 20 59 53 24
Mission Locale Libourne	189 avenue Foch 33500 LIBOURNE	Mme VENAYRES	05 57 69 46 15
Point Rencontre Info Jeunesse (Lépi)	9 rue Victor Hugo	Mme GOUAU	05 57 69 37 35
Eglise/Presbytère	10 rue Gambetta	Abbé Tine	05 57 49 04 79 06 41 18 20 43

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

LIEUX PUBLICS DE LOISIRS (CULTURE ET SPORT)

DESIGNATION	ADRESSE	RESPONSABLE	COORDONNEES
Ateliers de loisirs	42, rue Victor Hugo	Responsable du Service des sports	05 57 49 03 65
Château d'Eygreteau	71 Eygreteau	Accueil Mairie	05 57 49 01 15
Ecole de musique	11 rue Saint-Jean	Responsable Ecole de Musique	05 57 49 05 88
Espace culturel	12 rue Saint Jean	Responsable Evènementiel	05 57 69 43 80
Gymnase du Collège	9 rue Jean Zay	Département de la Gironde	05 57 56 00 40
Halte Nautique	Le Fagnard	Responsable du Service des sports	05 57 69 68 40
Base nautique Frais rivage	Chemin du camping	Responsable du Service des Sports	05 57 69 68 40
Base de loisirs Les Nauves	Chemin de la Renauderie	Responsable du Service des sports	05 57 69 68 40
Médiathèque	15 rue Saint Jean	Responsable Médiathèque	05 57 49 01 49
Patinoire Milou Ducourtioux	9, rue de la Charmille	Responsable du Service des Sports	05 57 49 36 08
Piscine Municipale	6, Promenade Charles de Gaulle	Responsable du Service des Sports	05 57 69 39 37
Salle des Fêtes	1 place du 19 mars 1962	Responsable du Service des Sports	05 57 49 26 59
Salle omnisports Jean Doursat	149, rue Pierre Brossolette - Coutras	Responsable du Service des Sports	05 57 49 00 33
DOJO Salle Doursat	151 rue Pierre Brossolette - Coutras	Responsable du Service des Sports	05 57 49 44 90
Salles Polyvalentes	151, rue Pierre Brossolette - Coutras	Responsable du Service des Sports	05 57 49 00 40
Stade de foot Plaine d'Audebeau	1, Boulevard Henri de Navarre	Responsable du Service des Sports	05 57 49 00 40
Stade de Rugby Plaine d'Audebeau	Rue d'Arsonval - Coutras	Responsable du Service des Sports	05 57 49 00 40
Tennis Club	5, Promenade Charles de Gaulle	Responsable du Service des Sports/Gina SIRAZ	06 58 69 22 64
Espace Artistique François Cluzet	43, rue Victor Hugo	Responsable Affaires Culturelles	05 57 46 77 06

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

LIEUX PUBLICS ACCUEILLANT DES ENFANTS OU (ET) ADOLESCENTS

DESIGNATION	ADRESSE	RESPONSABLE	COORDONNEES
Ecole Maternelle A. DELAUNAY	69bis Eygreteau	Cécile BESSEDE	05 57 48 09 49
Ecole Maternelle S. LACORE	36 rue Victor Hugo	Sabine COUBRIS	05 57 48 09 49
Ecole Notre Dame	218 rue Pierre Brossolette	Olivier DEGAND	05 57 49 02 35
Ecole Primaire H. SAUGUET	Place du Château	Bertrand LACOSTE	05 57 49 02 13
Ecole Primaire J.E. JAMBON	26 Troquereau sur L'Isle	Christine MAYO	05 57 69 60 19
Plateforme Territorial d'Inclusion	78, Z.I. Eygreteau	Stéphanie DEBLOIS	05 57 49 84 70 06 99 17 09 83
Collège	9, rue Jean Zay	Christophe FLOREAN	05 57 56 00 40
Ateliers de Loisirs	42, rue Victor Hugo	Commune	05 57 49 03 65
Château d'Eygreteau	71 Eygreteau	Commune	05 57 49 01 15
Ecole de musique	11 rue Saint-Jean	Commune	05 57 49 05 88
Espace culturel	12 rue Saint Jean	Commune	05 57 69 43 80
Gymnase du Collège	9 rue Jean Zay	Christophe FLOREAN	05 57 56 00 40
Halte Nautique	Le Fagnard	Commune	
Médiathèque	15 rue Saint Jean	Commune	05 57 49 01 49
Patinoire Milou Ducourtioux	9, rue de la Charmille	Commune	05 57 49 36 08
Piscine Municipale	6, Promenade Charles de Gaulle	Commune	05 57 69 39 37
Salle des Fêtes	1 place du 19 mars 1962	Commune	05 57 49 26 59
Salle Omnisports Jean Doursat	149, rue Pierre Brossolette	Commune	05 57 49 00 33
DOJO Salle Doursat		Commune	06 19 70 81 85
Salles Polyvalentes	151, rue Pierre Brossolette	Commune	05 57 49 00 40
Stade de foot Plaine d'Audebeau	1, Boulevard Henri de Navarre	Commune	
Stade de Rugby Plaine d'Audebeau	Rue d'Arsonval	Commune	
Tennis Club	5, Promenade Charles de Gaulle	Mairie/Gina SIRAZ	06 58 69 22 64
Espace Artistique François Cluzet	43, rue Victor Hugo	Commune	05 57 46 77 06
ALSH	69 Z.I. d'Eygreteau	Laurie PIVETTA	07 64 89 12 68
Crèche Multi-Accueil	19, allée Richelieu	Aude RUIZ	06 59 44 71 73 05 57 41 83 92
Espace Jeunes	147, rue Pierre Brossolette	Stéphane GOMEZ	05 57 69 37 35
LAEP (Vendredi matin)	69 Z.I. d'Eygreteau		06 46 64 54 89
Relai Petite Enfance	4, le bourg LE FIEU	Aurélie BEAUFILS	06 27 55 62 88 05 57 69 64 72

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

AUTRES LIEUX (PRIVÉS) RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

DESIGNATION	ADRESSE	RESPONSABLE	COORDONNEES
EHPAD LA CHARTREUSE	4 Rue de la République	Anthony MARCHANDISE	05 57 49 15 32 07 78 78 68 33
LA POSTE BUREAU ACCUEIL	1 square du Dr Berger	Mme LOPES/M. FOURCASSIES (resp. secteur)	06 86 14 08 04 06 43 29 14 72
LA POSTE PLATEFORME DISTRIBUTION	90 Eygreteau	Xavier RODRIGUES	05 57 56 10 07 07 77 77 27 74
GARE SNCF GARE ET CONNECTIONS LIBOURNE	Place du 8 mai	Escale Coutras M. LEVEQUE Emmanuel	09 71 92 70 03 06 28 80 17 51
DECHETTERIE SMICVAL	ZI Eygreteau	SMICVAL	05 57 84 74 00 07 84 57 47 48
FOYER DES PAPILLONS BLANCS	1 rue des Colombes	M. BENEDETTI Hugues M ANGOT Lionel	05 57 69 30 43 06 07 61 08 14
SIST DU LIBOURNAIS	13 bis l'Atelier	Mme BERNADINO	07 82 00 15 84 05 57 49 12 51
Le Nouvel Espace	2 La Médonnerie	Francis BESSON Bruno HOLLIER	05 57 49 02 24 06 09 02 78 96
Pointure Plus	47 rue Henri Dunant	Raphaël PETRINI	05 57 49 22 72 06 60 34 88 33
La Halle aux Vêtements	28 ZAC de l'Atelier	Jean-Luc DUTREUILH	05 57 47 93 62 07 87 55 55 12
DistriCenter	13 rue François Mitterrand		05 57 41 75 45 06 58 94 51 78
Maxi Zoo	1 rue François Mitterrand	Céline COCAUD	05 40 36 81 60 06 41 05 80 21
Basic fit	1 rue François Mitterrand	Lilian	07 83 71 26 74
Salle de sport NBC2	L'Atelier	Philippe BONY	06 64 20 36 91 Liquidation judiciaire
Sport 2000	24 ZAC de l'Atelier	Thierry LAVIGNE	05 57 69 38 03 06 15 02 59 97
Chaussea	26 ZAC de l'Atelier	Priscilla CORRIVAUD	05 57 41 00 56 06 77 49 40 85
Centre commercial ALDI	Rue Henri Dunant	Patrice PLAINO	05 57 69 51 88 06 15 27 90 29
Centre commercial Intermarché	2 rue des Bouquets	Jean-Marc GRANVAL	05 57 49 01 66 06 82 08 12 88
Centre commercial Leclerc	1 rue François Mitterrand	Francis BESSON	05 57 56 02 56

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

Centre commercial Lidl	28 bis rue Baste	Julie PINTO (Directrice) Isabelle DUVAL (Adj)	05 57 49 37 95 06 32 61 36 93 07 77 83 88 40
Hôtel Henri IV	Place du 8 mai	François Guignabaudet	05 57 49 34 34 06 85 23 23 33
Bricomarché	5 rue des Bouquets	Jean Luc GRANVAL	05 57 69 38 39 06 82 08 12 88
Meubles Serres	1 lieu-dit Palard Ouest	Gaston SERRE	05 57 49 02 12 06 07 97 90 27
Mac'Do	Lieu-dit l'Atelier	Loëtitia TARGON	05 57 69 80 23 06 17 98 01 50
Burger King	Rue François Mitterrand	Florian PERRAUDIN	05 33 03 10 31 06 32 72 95 90

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

AIDE MEDICALE

MEDECINS GENERALISTES		
Dr DECHARTRE	La Médonnerie	05 57 49 69 17
Dr CHARMAISON	La Médonnerie	05 57 69 01 55
Dr COTREL	20, rue Jean Zay	05 57 49 14 00
Dr REISER, Dr FOURN, Dr NOTARI, Dr HANNHART ET Dr DUCHIER	3, rue de la République	05 57 49 04 88
Dr SOU	192, rue Pierre Brossolette	05 57 49 08 86
Centre de santé « Dr J.P. Bonimond »	67 rue Gambetta	05 57 69 74 19
MEDECINS SPECIALISTES		
Dentistes		
Dr AIMETTI, Dr EYHARTS, Dr EMRINGER	67 Rue Gambetta	05 57 49 03 11
Dr ONDIA	217, rue Pierre Brossolette	05 57 48 00 94
Dr RULLIER	27 Bis Rue Edouard Branly	05 57 49 03 11
Orthodontiste		
Dr MOHEN-FORME	6, rue de Verdun	05 57 69 27 76
Ostéopathes		
M. BELLEGARDE	8 bis rue Jules Ferry	05 57 46 32 99
Mme PASQUET	14, rue Edouard Vaillant	06 48 53 65 68
Mme TORCHIO	8 Promenade Charles de Gaulle	06 24 35 42 67
Mme CARTEAU	9 Promenade Charles de Gaulle	07 82 71 68 36
M, COLLETTE	4 La Médonnerie	06 48 28 97 10
M. CAPELLI	27 bis Rue Edouard Branly	06 63 32 46 17
Kinésithérapeutes		
M. DECHARTRE	4 bis, la Médonnerie	05 57 48 59 05
M.ROQUES, Mme QUIRANTE, Mme BIERRE, Mme THORDEN	8 rue Jules Ferry	05 57 49 01 97
M. DESCOMPS	69, rue Gambetta	05 57 49 15 80
M. MERLE	14, rue Edouard Vaillant	05 57 49 46 14
Ophtalmologues		
Dr KOSTOV	3 rue Jean Zay	05 57 69 18 19
Dr LONGUEFOSSE	18, Rue Sully	05 57 49 26 80
Orthoptiste		
Dr BADY	18, rue Sully	05 57 49 26 80
Orthophonistes		
Mme DUCASSOU Florence	45 bd de l'Hippodrome	06 13 63 22 07
Mme LAFON Eve	8 rue de la charmille	06 22 65 45 18

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

AIDE MEDICALE (SUITE)

Podologues Pédicures		
Mme DUPUY-PEVROL	45, rue Victor Hugo	05 57 49 28 45
Mme CARTEAU Sabine	57, rue Gambetta	05 57 69 31 69
Melle BERTEAU Audrey	20, rue Jean Zay	05 57 69 33 54
Psychologues		
Mme BOSCQ Sylvie	80, rue Gambetta	05 57 49 03 41
Mme LAFAYE	16, place Ernest Barraud	06 68 99 03 23
Mme GUTIERREZ Nancy	5, boulevard de l'Hippodrome	06 01 44 37 01
Psychologue scolaire		
Psychologue scolaire (école primaire public)	3, place du Château	05 57 49 10 94
Centre Médico Psychologique Adultes		
Centre Médico Psychologique Adultes	11, rue Ernest Lalanne	05 24 50 45 45
Psychanalyste		
Mme KHUN Yvette	21, rue Denis Cordonnier	05 57 69 76 06
Pharmacies		
Pharmacie BOUTET	4 Bis, la Médonnerie	05 57 49 00 43
Pharmacie JOUZIER	251, rue Pierre Brossolette	05 57 49 00 22
Pharmacie Centrale	7, rue Gambetta	05 57 49 00 39
Entre-deux-mers Médical (matériel paramédical)	16, rue Jean Zay	05 57 49 10 32
Cabinet de Radiologie		
Imagerie Vallée de l'Isle	7, rue des Colombes	05 57 49 01 64
Laboratoire d'Analyses Médicales		
Laboratoire d'analyses Médicales Biolib	6, rue François Mitterrand	05 57 48 40 60
Infirmiers		
Mmes POULLIEUX, PONCHEL, GUILMOIS	8, rue Jules Ferry	05 57 49 39 40
Mr DELPLANQUE	38, rue Gambetta	06 62 67 84 53
Mme TARGON-FREDON, Mme MAINTENAT	8 Promenade Charles de Gaulle	05 57 48 38 50
Mme COLSON, Mme LESAGE	8 Promenade Charles de Gaulle	05 57 40 86 56
M. SPINI, Mme SPINI, Mme BAUDRY, Mme BEYLYE	3 Rue de la République	05 57 49 02 96
Mme ROUSSE. Mme SPINI. Mme VERCHERE. Mme BOULAY, Mme BOISSET, Mme VINCKE	14 rue Edouard Vaillant	05 57 69 40 10
MME COARASA	La Médonnerie	06 61 77 20 52
Mme BRODU, Mme LECOMTE	8 Promenade Charles de Gaulle	06 68 17 65 90
MME CHALVET	38 Rue Gambetta	06 26 35 14 90

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

AIDE MEDICALE (SUITE)

Sage-Femme		
Mme DULOU	8 rue de la Charmille	06 10 91 90 51
Mme HAULTCOEUR	27 bis Rue Edouard Branly	06 61 07 45 26
POMPES FUNEBRES		
OGF	69, rue Henri Dunant	05 57 69 33 46
ROUFFIGNAC	3, La Médonnerie	05 57 69 48 77
AUTHIER	Chemin de l'Atelier	05 57 41 99 02
VETERINAIRES		
Dr BRIDOUX, Dr CUQ, Dr GARALI, Dr NORMANDIN, Dr GRENIER, Dr COUDRAY	2, rue François Mitterrand	05 57 49 00 24
Clinique Vétérinaire de l'Isle Loiseau	54, rue Pierre Brossolette	05 57 69 32 85

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

VILLE DE COUTRAS

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

ANNUAIRE DE CRISE RESTAURANTION

Nature	Responsable	Localisation	Téléphone
Centre Commercial Aldi	PLAINO Patrice	Rue Henri Dunant	05 57 69 51 88 06 15 27 90 29
Centre Commercial Intermarché	Jean-Marc GRANVAL	2 rue des Bouquets	05 57 49 01 66 06 82 08 12 88
Centre Commercial Leclerc	Francis BESSON Bruno HOLLIER	1 rue François Mitterrand	05 57 56 02 56 06 09 02 78 96
Centre Commercial Lidl	Julie PINTO (Directrice) Isabelle DUVAL (Adjointe	28 bis rue Baste	05 57 49 37 95 06 32 61 36 93 07 77 83 88 40
Boulangerie DUTOUR	Pascal DUTOUR	22 rue Victor Hugo 265 rue Pierre Brossolette	09 61 22 38 29 05 57 49 00 36
Marie Blachère	Madison GOVEDAROVIC	Rue des Bouquets	05 57 41 40 39
Boulangerie Ange	Marc FONVIEILLE	Rue François Mitterrand	06 44 76 22 31
Boulangerie de l'Atelier	Filipe MAXIMO	A l'Atelier	05 57 41 14 73
Boulangerie GASSIE	Philippe GASSIE	1 rue Thiers	05 57 49 09 97
Boulangerie du Collège	Philippe GASSIE	18 rue Jean Zay	05 57 49 05 47
Biocoop	Nelly BORDET	12 rue Edouard Vaillant	05 57 69 03 65 06 98 43 73 46
AFRO EXOTIC *épicerie exotique*	Agnès SUSSET	4 rue du Marché	05 57 69 03 31 06 19 87 63 73
Epicerie de la place	Fatehzadeh GHOLAMMOHEDIN	32 Place Ernest Baraud	07 58 03 51 63
Boucherie de la Mothe de Mont	M. SENECHAULT	16 La Motte de Mont	05 57 69 49 21 06 58 35 47 32
Boucherie de l'Ovalie	Ghislain PAQUELET	121 Rue Gambetta	05 24 08 45 08
EARL Miquelet	Jean Claude BOSSUET	2 Miquelet	05 57 49 00 15 06 82 09 28 93
EARL Ferme des Jarouilles	Laurent TITE	36 Les Landes	05 57 49 28 20
TIPHAINE BARDEAU	Tiphaine BARDEAU Elevage Bovins	1 Bellevue	
KÉVIN BORDET	Kévin BORDET Céréales/Légumineuses	45 ter Troquereau de l'Isle	06 61 04 22 73
BRIGITTE LAFARGUE	Brigitte LAFARGUE Elevage Bovins	Belle Isle	06 71 99 72 71
ANTHONY MALET	Anthony MALET Elevage Bovins	1 Belle Isle	06 07 58 76 55
GAEC FRETARD	Fabrice & Benjamin FRETARD Elevage Bovins	3 bis Frouin	06 09 73 26 82
JEAN-BERNARD VICAIRE	Jean-Bernard VICAIRE Elevage Bovins viande	2 Chemin du Champ de Picard	06 88 93 05 23
GAEC PAPIN FRERES	Hervé PAPIN Céréales	La Galostrine	06 84 10 61 16
NICOLAS ETCHEGARAY	Nicolas ETCHEGARAY Elevage Bovins	1 La Sauvenelle	06 77 13 11 78
Cuisine Centrale	Société API	Eygreteau	05 57 49 17 34
La Fourchette d'Elise	Lionel PHELIPEAU	62 rue Gambetta	05 57 49 32 45 06 76 34 23 31
Le Corterate	Nicole LAGRAVE	10 Pl. Ernest Barraud	05 57 40 46 29
Mac'Do	Lieu-dit l'Atelier	Loëtitia TARGON	05 57 69 80 23 06 17 98 01 50

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

Burger King	Florian PERRAUDIN	Rue François Miterrand	05 33 03 10 31 06 32 72 95 90
Le Novelty	Kevin CASSIN	28 place Ernest Barraud	05 57 49 42 56
Délices d'Asie	Lanjia TRAU	156 rue Brossolette	05 57 69 47 09
Portage de Repas à Domicile (La CALI)			05 57 55 61 97
Le Kiosque à pizzas	Laïla MONTET	42 rue Henri Dunant	05 57 49 56 64
Unica Kebab	Quentin BELAYGUE	216 rue Pierre Brossolette	06 58 54 40 44
Le Napoléon	Alexandre VANCAYSEELE	32 rue Jules Ferry	06 74 21 00 50
Fresh Meal Coffee	Alexis LECANTE	123 Rue Gambetta	06 69 24 05 25
Bijou Bar	Sébastien SISSIA	3 Place Ernest Barraud	06 76 09 04 89

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

CHAPITRE 2

LES MOYENS RECENSES

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

LES MOYENS MATERIELS VEHICULES DETENUS PAR LES SERVICES COMMUNAUX

Immatriculation	Marque	Genre	Affectation
BE-064-DA	RENAULT	TWINGO (PTC 1T370)	Administration générale
6845 SY 33	CITROEN	C4 – PTC 1T702	Police municipale
BK-503-HN	CITROEN	CTTE JUMPY HDI (PTC 2T661)	Police municipale
1159 KS 33	CITROEN	CTTE C15 (PTC 1T545)	Services techniques - Bâtiments
4675 VV 33	CTROEN	CTTE JUMPY – PTC 2T250	Services techniques - Bâtiments
7064 RK 33	FORD	CTTE TRANSIT – PTC 2T260	Services techniques - Bâtiments
DQ-601-QM	SOREL	REMORQUE (PTC 750)	Services techniques - CCAS
AK-446-RR	RENAULT	TRAFIC PASSENGER (PTC - 2T835)	Services techniques - Divers
5716 NK 33	CITROEN	CTTE SAXO (PTC 1T220)	Services techniques - DST
3098 NZ 33	CITROEN	CTTE C15 (PTC 1T545)	Services techniques - DST/Adjoint DST/Chefs d'équipe
6170 LK 33	GOURDON	REMORQUE (PTC 0T850)	Services techniques - Jardins
2851 ND 33	PEUGEOT	CTTE BOXER (PTC 2T760)	Services techniques - Jardins
9541 TP 33	LIDER	REMORQUE PLATEAU (PTC 1T300)	Services techniques - Jardins
CG-230-WX	KUBOTA	TRACTEUR AGRICOLE (PTC 2T000)	Services techniques - Jardins
CX-897-ND	CITROEN	CTTE JUMBER (PTC 3T300)	Services techniques - Jardins
5977 LR 33	RENAULT	CTTE B80 (PTC 3T500)	Services techniques – Maçon
4371 VG 33	CITROEN	CTTE BERLINGO (PTC 1T755)	Services techniques - Magasinier
BE-042-SE	JUMPER	CTTT JUMPER (PTC3T500)	Services techniques - Magasinier
CK-285-LK	CITROEN	CTTE JUMPER (PTC 3T000)	Services techniques - Magasinier
AB-556-TG	CITROEN	CTTE JUMPY (PTC 2T661)	Services techniques - Magasinier/Responsable garage
4916 RY 33	SCARAB	VASP (PTC 3T500) Balayeuse	Services techniques - Propreté
111	(pas de carte grise)	REMORQUE 1ère CAT	Services techniques – Stade
CP-101-SL	KUBOTA	KUBOTA (PTC 1T650) Tondeuse	Services techniques – Stade
5593 NF 33	RENAULT	CAMION VI (PTC 12T000)	Services techniques – Voirie
3725 PS 33	NEW HOLLAND	TRACT 2 R.MOTRICE TL70 (PTC 5T200)	Services techniques – Voirie
921343	JCB	TRACTO PELLE	Services techniques – Voirie
7273 RQ 33	JOHN DEERE	TRACT 4 R.MOTRICE + FAUCHEUSE	Services techniques – Voirie
520 SK 33	RENAULT	CAMION BENNE VI (PTC 13T000)	Services techniques – Voirie
5881 VL 33	CITROEN	CTTE JUMPER (PTC 3T500)	Services techniques – Voirie
BT-313-FQ	CLASS – ARION	TRACTEUR AGRIC. ARION (PTC8,8T)	Services techniques – Voirie
BZ-171-VW	GOURDON	REMORQUE PORTE ENGIN (PTC 3T500)	Services techniques – Voirie
FM-455-NC	RENAULT	TRAFIC III (PTC 2T785)	Mis à disposition par INFOCOM
DJ-598-SR	RENAULT	MASTER III (PTC 3,5T)	Services techniques – Voirie
CK-135-SR	CITROEN	BERLINGO I (PTC 3,5T)	Police de l'Environnement
ED-572-ZJ	FIAT	DUCATO (PTC 3,5T)	Services techniques – Bâtiments
EX-389-ST	LIGIER PRO	PULSE 4 (PTC ?)	Services techniques – Voirie
31022VRX	VORAX	Air force Ultimate Aspirateur de rue	Services techniques – Voirie
AG-675-GN	FORD	TRANSIT III (PTC 3,5T)	Services techniques - Jardins

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

VILLE DE COUTRAS

LES MOYENS RECENSES

LES MOYENS MATERIELS MATERIEL DETENU PAR LA COMMUNE

NATURE DU MATERIEL	QUANTITE	LOCALISATION
Tronçonneuses	5 + 2 Electriques + 2 Perches	Services techniques - Coutras
Rotofil	9 + 1 (multifonction)	Services techniques - Coutras
Aspirateur à feuilles	2 sur remorque 1 sur poubelle	Services techniques - Coutras
Compresseur SC20DS2	1	Services techniques - Coutras
Bétonnière	1	Services techniques - Coutras
Marteau piqueur	1 électrique 1 pneumatiques	Services techniques - Coutras
Groupe électrogène	1	Services techniques - Coutras
Barrières métalliques	120	Services techniques - Coutras
Souffleurs de feuilles à dos	2 thermiques 1 électrique	Services techniques - Coutras
Epandeur (sablage)	1 gros 1 petit	Services techniques – Coutras
Cuve à eau	1 sur remorque 1 à charger dans une camionnette	Services techniques – Coutras
Benne	3	Services techniques – Coutras
Matériel de signalisation danger (panneaux-ruban)	En nombre suffisant	Services techniques - Coutras
Pelles, pioches, balais	En nombre suffisant	Services techniques - Coutras
Taille Haies	2 thermiques + 2 Electriques	Services techniques - Coutras
Tondeuses	7	Services techniques - Coutras
Motoculteur	1	Services techniques - Coutras
Broyeur à bois	1	Services techniques - Coutras

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

LES MOYENS MATERIELS VEHICULES ET MATERIELS DETENUS PAR LES ENTREPRISES PRIVEES

VEHICULES :

NATURE DU MATERIEL	ADRESSE	TELEPHONE
2 Camions vidange	Vidanges Coutrillonnes 75 rue pasteur	05 57 49 03 50 06 86 10 84 69
Camions transport	Entreprise VANDERMEERSCH 49 ZI Eygreteau	05 57 49 27 66
2 Camions remorquage	CITROEN 60 ZI Eygreteau	05 57 49 19 36
3 Camions transport	Entreprise PETIT FREDERIC 67 Les Mougneaux	05 57 69 35 32 06 23 64 35 59
Casse auto les grands rois **4 Camions remorquage**	SIGNORELLI Philippe	05 57 49 32 53 06 88 75 81 07
4 Camions remorquage (agréé fourrière)	Entreprise CDAS 79 ZI Eygreteau – COUTRAS	05 57 46 59 03 06 06 95 34 91

CARBURANT :

NATURE DU MATERIEL	ADRESSE	TELEPHONE
Station LECLERC	1 Rue François Mitterrand	05 57 56 02 56
Station INTERMARCHE	2 Rue des Bouquets	05 57 49 01 66

VOIR LISTE DES ENTREPRISES MAÇONNERIE – TERRASSEMENTS-GARAGES – FICHE 2.04C

MOYENS SUSCEPTIBLES D'ETRE OBTENUS AUPRES DE CENTRES COMMERCIAUX ET GRANDS MAGASINS

NATURE	ADRESSE	TELEPHONE
BRICOMARCHE	5 rue des Bouquets	05 57 69 38 39
BIG MAT	ZA l'Atelier	05 57 56 14 14
POINT VERT	ZA Eygreteau II	05 57 49 85 55
GEDIMAT	1 rue Léon Blum	05 57 49 01 02

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

VILLE DE COUTRAS

LES MOYENS RECENSES

ACCUEIL - HEBERGEMENT
HEBERGEMENTS COMMUNAUX

FICHE : 2.02A
Page 1/1

LIEU D'ACCUEIL PRIORITAIRE (SIGNALÉ AUPRES DE LA PREFECTURE ET D'ERDF

	NOM	REPERE CARTE	LOCALISATION
accueil	N° 1 : Salle des fêtes	S	1 Place du 19 Mars 1962
accueil	N°2 : Patinoire M. Ducourtioux	P	Rue de la Charmille
accueil	N°3 : Salle des assos ou école	A	Troquereau sur l'Isle
accueil	N°4 : Salle Doursat (grande salle)	D	Rue Pierre Brossolette
accueil	N°5 : Château d'Eygreteau	E	Eygreteau



Les clés sont détenues à la cellule de crise, dans le bureau de M Le Maire.

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

LISTE DES LIEUX D'HEBERGEMENT PRIVÉS

NOM	LOCALISATION	CARACTERISTIQUES
Gîte Mme CHAUCHARD	4, La Métairie, 33230 COUTRAS 05.57.49.13.00	1 chambre – 4 personnes
Chambres d'hôtes Mme CHAUCHARD	4, La métairie, 33230 COUTRAS 05 57 49 13 00	3 chambres – 12 personnes
Gîte (de France), Chambres d'hôtes « Le Baudou » M. AULONG-BEAUMONT	7 les Jourdennes, 33230 COUTRAS 05 57 49 16 33 / 06 50 65 56 47	8 chambres - 32 personnes
Meublé Mr et Mme BOSSUET	2 bis Miquelet , 33230 COUTRAS 06 08 53 01 79	2 chambres - 6 personnes
Gîte de France Château Miquelet Mr et Mme BOSSUET	2 Miquelet, 33230 COUTRAS 05 57 49 17 99 / 06 82 64 55 46	4 chambres – 12 personnes
Gîte (de France) « Les Marronniers »	8 bis La Gilleterie, 33230 Coutras. 05 56 81 54 23	1 chambre - 3 personnes
Hôtel « Henri IV » M. GUIGNABAUDET	Place du 8 mai, 33230 COUTRAS 05.57.49.34.34	16 chambres - 32 personnes
Chambres d'hôtes « Villa Marguerite » Mr et Mme Bardy	7 rue des Muguets, 33230 COUTRAS 05.57.69.44.47 / 06.11.30.47.54	2 chambres – 4 personnes
Meublé « La Vieille Ferme » Mme Palmer	54 bis rue petite cabane, 33230 COUTRAS 06 23 74 02 33	6 chambres - 12 personnes
Meublé Mme Boibelet-Avril	171 les Grands Rois, Chemin du Pradis 33230 COUTRAS 05 57 69 43 24	2 chambres - 5 personnes
Chambres d'hôtes « Le Grand Echiquier » ~~Mme CLARASSO Rose-Marie~~	233 rue Pierre Brossolette, 33230 COUTRAS 06 72 00 68 63	4 chambres – 8 personnes
Gîte M. GRANT Ian	5 lieu-dit La Palue, 33230 COUTRAS 05 57 49 34 02	8 personnnes
Chambres d'hôtes Les Trésors de Lizzie	20 rue de la Charmille, 33230 COUTRAS 05 57 49 03 29	2 chambres - 4 personnes
Domaine du LAC BLEU	2 chemin du lac bleu, 33230 COUTRAS 06 08 80 08 80	4 chambres – 8 personnes

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

TRANSPORTS DE PERSONNES COLLECTIFS COMMUNAUX

TYPE DE VEHICULE	LOCALISATION	MODALITES DE MOBILISATION *(COMMUNE, ENTREPRISES, PARTICULIERS)*
1 mini-bus	M.D.A. ou A.L.S.H.	commune
1 mini-bus	M.D.A. ou A.L.S.H.	Commune

TRANSPORTS DE PERSONNES COLLECTIFS PRIVES

TYPE DE VEHICULE	RESPONSABLE	LOCALISATION	MODALITES DE MOBILISATION
Aquitaine cars	Responsable Exploitation : Yanni CAM	ZA de Laveau 33230 Saint Médard de Guizières	05 57 49 09 44 05 57 49 39 83 (fax)
Véhicules EPMSD si l'évènement ne concerne pas l'établissement	Prévoir convention Stéphanie DEBLOIS	Plateforme territorial d'inclusion 78, zone industrielle Eygreteau 33230 Coutras	05 57 49 84 84
Espace jeune	Mini bus	Rue Pierre Brossolette 33230 Coutras	05 57 69 37 35

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

VILLE DE COUTRAS

LES MOYENS RECENSES

PERSONNES RESSOURCES RELAIS DE QUARTIER

FICHE : 2.04A
Page 1/1

SECTEUR	RELAIS DE QUARTIER	ROLE DANS LA COMMUNE	POINTS DE RASSEMBLEMENT
SECTEUR 1 La Motte de Mont ; les Jourdennes ; Drouillard ; les Ouillers	7ème Adjointe Délégué n°3 Correspondant de quartier n°5		**PR1** : Parking des Jourdennes
SECTEUR 2 Centre Ville Sud entre l'Isle, la Dronne, l'emprise ferroviaire et la rue Sully au Nord	6ème Adjoint Délégué n°6 Délégué n°7 Correspondant de quartier n°3		**PR2** : Parking de la Gare **PR3** : Square de Gaulle
SECTEUR 3 Centre Ville Nord de la rue Sully au giratoire de Palard bordé par l'emprise ferroviaire	7ème Adjoint Délégué n°6 Délégué n°7 Correspondant de quartier n°3		**PR4** : Square E. Branly **PR5** : Parking MacDo
SECTEUR 4 La Gilletterie ; Tournerie ; Miquelet ; Les Mougneaux ; Fargues	4ème Adjoint Délégué n°1 Correspondant de quartier n°4		**PR6** : Carrefour chemin de la Gilletterie / chemin de Boisbelet
SECTEUR 5 La Renauderie ; Les Landes ; Champs de Bataille ; Audebeau ; La Garenne ; Bicou	5ème Adjoint Conseiller n°1 Correspondant de quartier n°1		**PR7** : Parking de la patinoire M. Ducourtioux
SECTEUR 6 Les Brûlons ; Les Grands Champs ; Chemin des Treilles ; Le Lac Bleu ; Couperie ; Lauvirat ; Petite Cabane	2ème Adjoint Délégué n°2 Correspondant de quartier n°2		**PR2** : Parking de la Gare **PR8** : Carrefour rue des Grands Champs / chemin des Treilles
SECTEUR 7 Partie Sud-Est de la commune : au Sud de la voie ferrée, Les Petits Rois ; Millet ; Au Pradis ; Les Grands Rois ; Lamothe-Terrade ; Le Gros Buisson	1er et 8ème Adjoint Correspondant de quartier n°6		**PR9** : Abri-bus chemin des Grands Rois **PR10** : Parking de l'école de troquereau
SECTEUR 8 Partie Nord-Est de la commune : au Nord de la voie ferrée, Eygreteau ; La Chenevière ; Aux Genêts ; Troquereau sur l'Isle ; Durandeau	1er et 8ème Adjoint Correspondant de quartier n°6		**PR9** : Abri-bus chemin des Grands Rois **PR10** : Parking de l'école de Troquereau

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

ASSOCIATIONS AGREES DE SECURITE CIVILE

NOM	CONTACT	ADRESSE	TELEPHONE	COMPETENCES
CROIX ROUGE FRANCAISE	Annie DUPUY	56, les Grands Rois ul.coutras@croix-rouge.fr	06 70 37 59 83	

ASSOCIATIONS CARITATIVES

ASSOCIATION	CONTACT	ADRESSE	CP	VILLE	TELEPHONE
SECOURS CATHOLIQUE	Bernadette SARTRON	127, rue Pierre Brossolette	33230	COUTRAS	05 57 49 33 26 06 86 54 65 16
SECOURS POPULAIRE	Nadine DUPROL	1, rue Edouard Branly	33230	COUTRAS	05 57 69 33 33
LE LIEN	Patricia WILLAME	2, rue Lataste	33500	LIBOURNE	05 57 51 19 25 06 22 42 61 61 07 78 41 55 27
ESPRIT DE SOLIDARITE	Sylvie GUILHOT	261 rue Pierre Brossolette	33230	COUTRAS	06 32 54 79 84 06 87 28 82 92

Compétences particulières :

Bonne connaissance des personnes en difficultés

Aide dans les centres d'accueil

Fourniture de matériel d'hébergement (vêtements, lits, couvertures)

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

ENTREPRISES ET ARTISANS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE CONTACTES EN FONCTION DE LEUR COMPETENCE

MACONNERIE, TERRASSEMENT		
MAUGET Bernard	3 quater Les Nauves	09 70 35 89 97
RIGOU Frédéric	3 impasse des Loges	05 57 69 49 81
LEYGNAC Cyril	21 Les Ouillers	05 57 49 42 90 06 80 32 01 94
PELLERIN Pascal	2 rue René Jullien	06 74 75 17 90
LECOEUVRE Marc	1 Guillonne	05 57 69 32 72
Les Travaux de Fabien	65 Troquereau sur l'Isle	06 76 94 89 12
RAMBAUD Jacques	35 bis Troquereau sur l'Isle	05 57 69 69 00
GERAT Cédric	37 ter rue d'Arsonval	05 57 69 10 54 06 75 02 76 34 06 71 58 69 94
JDPO Façades	24 bis rue Georges Pompidou	06 82 70 14 48
CHARPENTE-COUVERTURE-MENUISERIE		
GENDRE Loïc	2 rue du Général Soulé	06 33 43 32 54
BASSAT Bruno	113 rue Gambetta	05 57 49 04 04
Toit&Bois Concept	19 ter Chemin de la Rivière	06 59 71 16 54
BESSE Loïc	79 Z.I. Eygreteau	05 57 47 90 99 06 86 66 00 24

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

ELECTRICITE-FROID		
FABRI Electricité	7 rue Gérard Philippe	06 50 41 08 58
SIEME	42 bis Chemin des Treilles	05 57 41 03 58 06 40 97 46 00
FEYTI Alain / E.S.E.	23 chemin des Treilles	05 57 69 23 75 09 77 34 01 43
MCFC	21 bis chemin de Millet	06 32 59 41 63
APE Electricité	5 impasse des Loges	06 70 56 54 45
Vitelec	119 Chemin du Ruisseau	06 43 49 26 92
Froid Technic Equipements	67 rue Baste	05 57 69 49 77
BAYLE Christian	65 rue baste	06 08 31 01 85

PLOMBERIE-CHAUFFAGE		
Energie-Tech-Chaudigaz	21 rue d'Orléan	05 57 49 14 56
Plombelec33	11 chemin de l'Atelier	06 11 65 70 26
Entreprise GUILLOT	55 bis rue d'Arsonval	05 57 49 06 90 06 64 13 59 41
Plomberie Coutrillonne	Rue Edouard Vaillant	05 32 14 03 42
DUPRES Arnaud	17 Les Petits Rois	05 57 84 92 11 06 20 02 31 51
SOULAS Patrick	5 impasse des loges	05 57 49 14 53
WARIN Christophe	14 chemin de la rivière	05 57 46 25 75

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

GARAGE-MECANIQUE		
NORAUTO	1 rue François Mitterrand	05 57 56 10 70 06 44 60 90 70
CITROËN DEBENAT	60 Z.I. Eygreteau	05 57 49 19 36
RENAULT DACIA HERNANDEZ	4 lieu-dit La Bodetterie	05 57 49 08 08
CARROSSERIE DEBEST	33 route de la Petite Cabane	05 57 49 08 51 09 67 50 08 51
Garage BLONDET	4 rue des Loges	05 57 47 90 76
Garage ANTOINE	144 rue Gambetta	05 57 56 04 91 09 63 64 57 26
Euro Répar	4 les Mougneaux	05 57 49 12 67
Dynamic Motors	1 bis rue Buisson Joyeuse	06 62 43 92 76
CCA Garage	132 route de Montpon	05 57 40 73 50
AZD Pneus	16 rue Jean Zay	05 57 40 73 50
Rep Pneu 33	63 Z.I. Eygreteau	05 57 41 16 75
TRANSPORTER GARAGE	52 Z.I. Eygreteau	05 57 49 61 31
Arlau	5 rue des Bouquets	05 57 69 28 97 09 67 45 32 02
Bugs Are Us	53 Z.I. Eygreteau	05 57 49 10 51
CDAS	79 Z.I. Eygreteau	05 57 46 59 03 09 67 08 96 96
Côté Route	71 rue Henri Dunant	05 57 49 33 33

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

ACTIVITES DIVERSES		
DL Location Cyrille DEHAUT	7 rue Valmy	05 57 25 07 08
PC Simple Service Informatique	46 rue Gambetta	05 57 41 47 89 06 50 75 24 99
Téléphonie mobile, Internet Avelis Connect RAMEAU Anthony	29 rue Victor Hugo	05 24 24 58 67 09 81 99 47 12
Coutras Casse Auto SIGNORELLI Philippe	124 Les Grands Rois	05 57 49 32 53
TECHNI FREINS	7 bis Palard Est	05 57 69 21 21 06 82 55 31 28
GASSION Outillage	7 Palard Est	05 57 48 40 50
AZD Pneus	16 rue Jean Zay	05 57 49 29 61
SOBA Bennes	66 Z.I. Eygreteau	05 57 49 33 30

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

CHAPITRE 3

PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

CONTEXTE GENERAL CARACTERISTIQUES DE LA COMMUNE

La commune de Coutras se situe au nord du département de la Gironde, aux portes du département de la Dordogne, de la Charente et de la Charente Maritime, dans la région de la Nouvelle aquitaine. Elle compte 8 574 habitants.

Le territoire est traversé par la RD 10 qui est parallèle à l'Isle et la RD 674, qui arrive de Libourne et qui est parallèle à la Dronne. Coutras se trouve par ailleurs à proximité de l'autoroute A89, dont l'accès est facilité par une nouvelle voie directe. Ceci positionne la commune, en voiture et en heure creuse, à 20 minutes de Libourne, 40 minutes de l'entrée de Bordeaux, 1 heure de Périgueux et 1h30 du bassin d'Arcachon.

Le territoire est par ailleurs desservi par la voie ferrée et se trouve notamment sur la ligne Bordeaux-Lyon et Bordeaux-Paris. Il est traversé par le TGV.
Coutras constitue un véritable point d'intersection : confluent, nœud ferroviaire (Bordeaux/Paris, Bordeaux/Lyon...), intersection routière (D10, D17, D674, A89).

Coutras fait également partie de la Communauté d'Agglomération du Libournais (La CALI).

Hydrographie : La commune se trouve à la confluence de la Dronne et de l'Isle. L'Isle descend du Limousin à travers le Périgord Blanc, côtoie les bois de la Double et arrose la ville d'Abzac. La Dronne a parcouru 17 kilomètres en Gironde après avoir traversé la haute Vienne, la Charente, la Charente Maritime et la Dordogne.
Outre l'existence d'un PPRI (plan de prévention des risques d'inondations, cf. partie réglementaire), la commune de Coutras est concernée par les écoulements des ruisseaux du réseau secondaire (ruisseaux des Galocheries, des Courbarieu sur la rive droite de l'Isle, et droite de la Dronne). Du fait de la topographie relativement plate, (barrage par des voies), des inondations ponctuelles des zones à problèmes et des pollutions ponctuelles peuvent apparaître.
La majorité des ruisseaux se présentent comme des fossés élargis, qui ont peu érodé les terrains environnants, mais qui peuvent rapidement se saturer en eaux.

Météo : Les vents dominants soufflent de l'ouest et du nord-ouest. Les premiers amènent les précipitations et la fraîcheur, les seconds sont facteurs de froid (et parfois de gel) en hiver. Les précipitations sont fréquentes, 100 à 150 jours de pluie par an. Les températures sont caractéristiques d'un climat océanique avec des hivers relativement doux et des étés relativement chauds, où des périodes de canicules peuvent survenir. Ces périodes peuvent être entrecoupées d'orages d'été relativement violents de juin à septembre, provoquant des afflux d'eaux pluviales dans les canalisations allant jusqu' à saturer le réseau hydrographique.

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

Institut national de la statistique et des études économiques
Insee
Mesurer pour comprendre

Population	Coutras (33138)
Population en 2019	8 602
Densité de la population (nombre d'habitants au km²) en 2019	255,3
Superficie en 2019, en km²	33,7
Variation de la population : taux annuel moyen entre 2013 et 2019, en %	0,8
dont variation due au solde naturel : taux annuel moyen entre 2013 et 2019, en %	*-0,2*
dont variation due au solde apparent des entrées sorties : taux annuel moyen entre 2013 et 2019, en %	*1,0*
Nombre de ménages en 2019	4 042
Sources : Insee, RP2013 et RP2019 exploitations principales en géographie au 01/01/2022	

Naissances domiciliées en 2020	80
Décès domiciliés en 2020	115
Avertissement : Contrairement aux autres données de cette page, le niveau France contient les données de Mayotte.	
Source : Insee, état civil en géographie au 01/01/2021	

Logement	Coutras (33138)
Nombre total de logements en 2019	4 473
Part des résidences principales en 2019, en %	90,4
Part des résidences secondaires (y compris les logements occasionnels) en 2019, en %	2,4
Part des logements vacants en 2019, en %	7,3
Part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2019, en %	58,3
Source : Insee, RP2019 exploitation principale en géographie au 01/01/2022	

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

Revenus	
Nombre de ménages fiscaux en 2019	3 949
Part des ménages fiscaux imposés en 2019, en %	46
Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2019, en euros	19 470
Taux de pauvreté en 2019, en %	18

Avertissement : Pour des raisons de secret statistique, certains indicateurs peuvent ne pas être renseignés. A cause de l'absence de données de certains DOM, le niveau France n'est pas disponible (voir les données niveau France métropolitaine).

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal en géographie au 01/01/2022

Emploi – Chômage au sens du recensement	Coutras (33138)
Emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail en 2019	2 717
dont part de l'emploi salarié au lieu de travail en 2019, en %	*83,2*
Variation de l'emploi total au lieu de travail : taux annuel moyen entre 2013 et 2019, en %	-0,3
Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2019	73,5
Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2019	15,4

Sources : Insee, RP2013 et RP2019 exploitations principales en géographie au 01/01/2022

Établissements	Coutras (33138)
Nombre d'établissements actifs fin 2019	248
Part de l'agriculture, en %	1,6
Part de l'industrie, en %	8,9
Part de la construction, en %	12,1
Part du commerce, transports et services divers, en %	66,1
dont commerce et réparation automobile, en %	*22,2*
Part de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale, en %	11,3
Part des établissements de 1 à 9 salariés, en %	75,8
Part des établissements de 10 salariés ou plus, en %	16,1
Champ : hors secteur de la défense et hors particuliers employeurs	

Source : Insee, Flores (Fichier LOcalisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié) en géographie au 01/01/2022

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

IDENTIFICATION DES RESEAUX

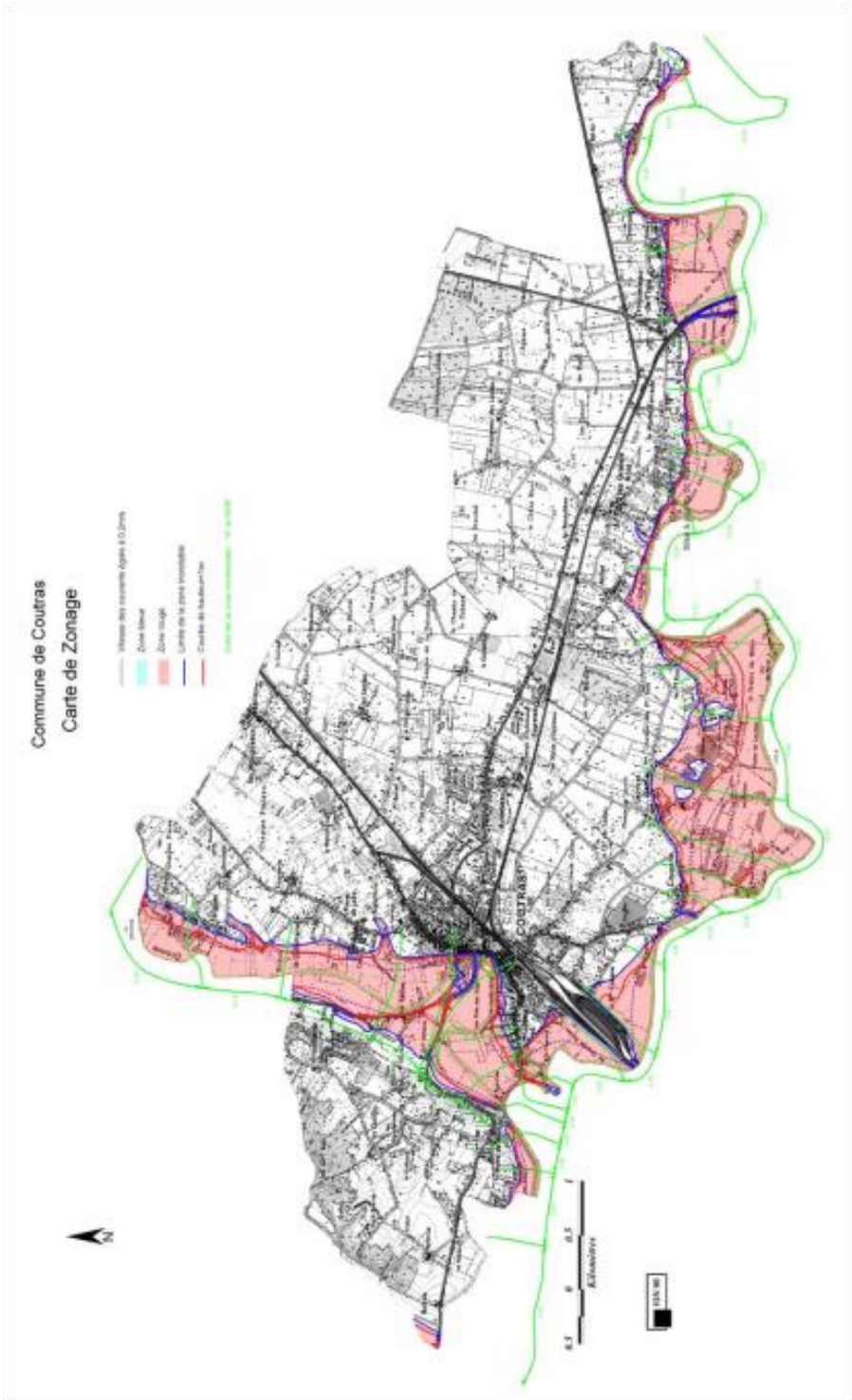
Les plans demandés aux gestionnaires de réseaux seront annexés au PCS :

- Gaz : annexe 7

Pour toutes questions ou besoins d'intervention sur les différents réseaux (AEP, gaz, électricité, télécommunication,…) il convient de s'adresser directement aux gestionnaires concernés (voir fiche 1.05 C).

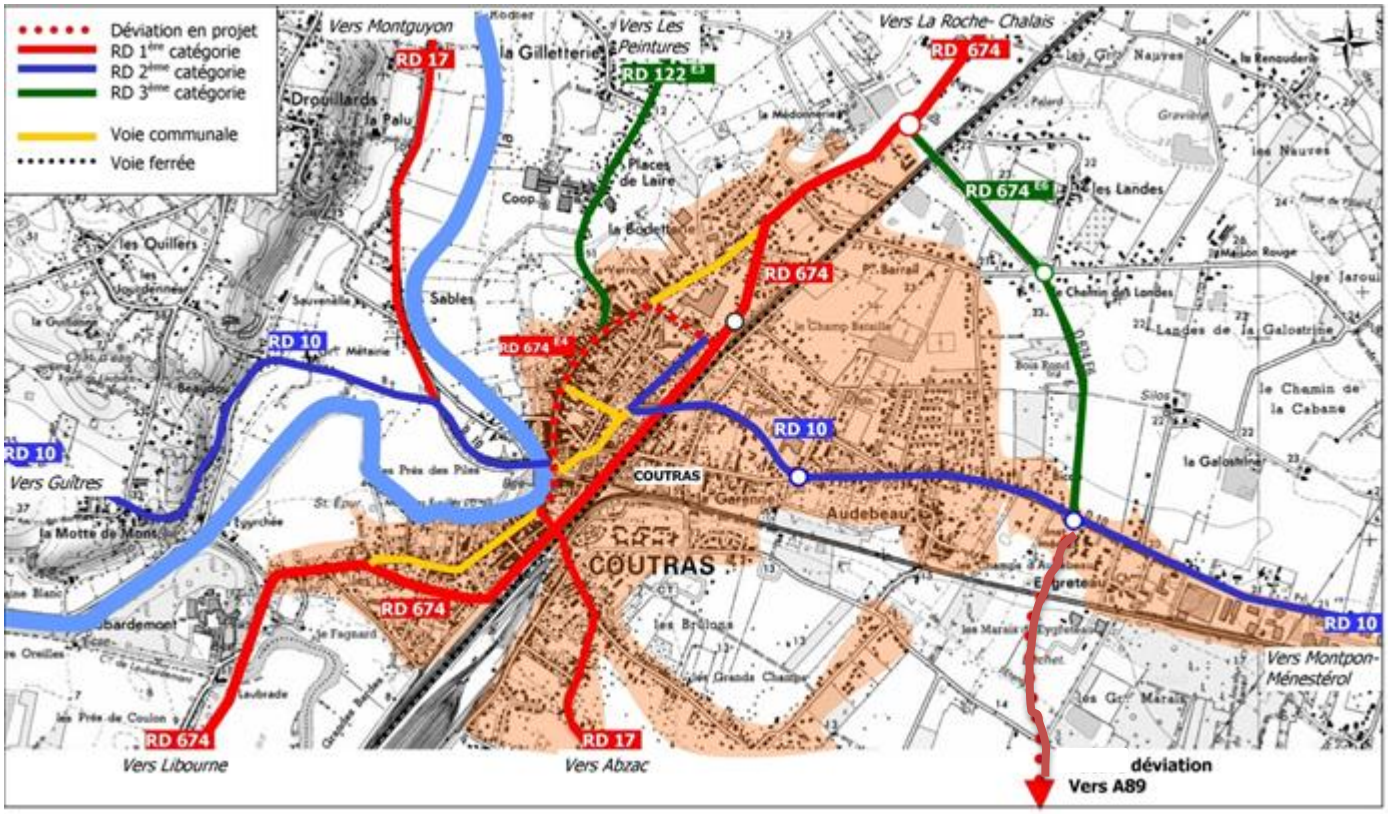
Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

CARTE DE ZONAGE DU PLAN DE PREVENTION INONDATIONS



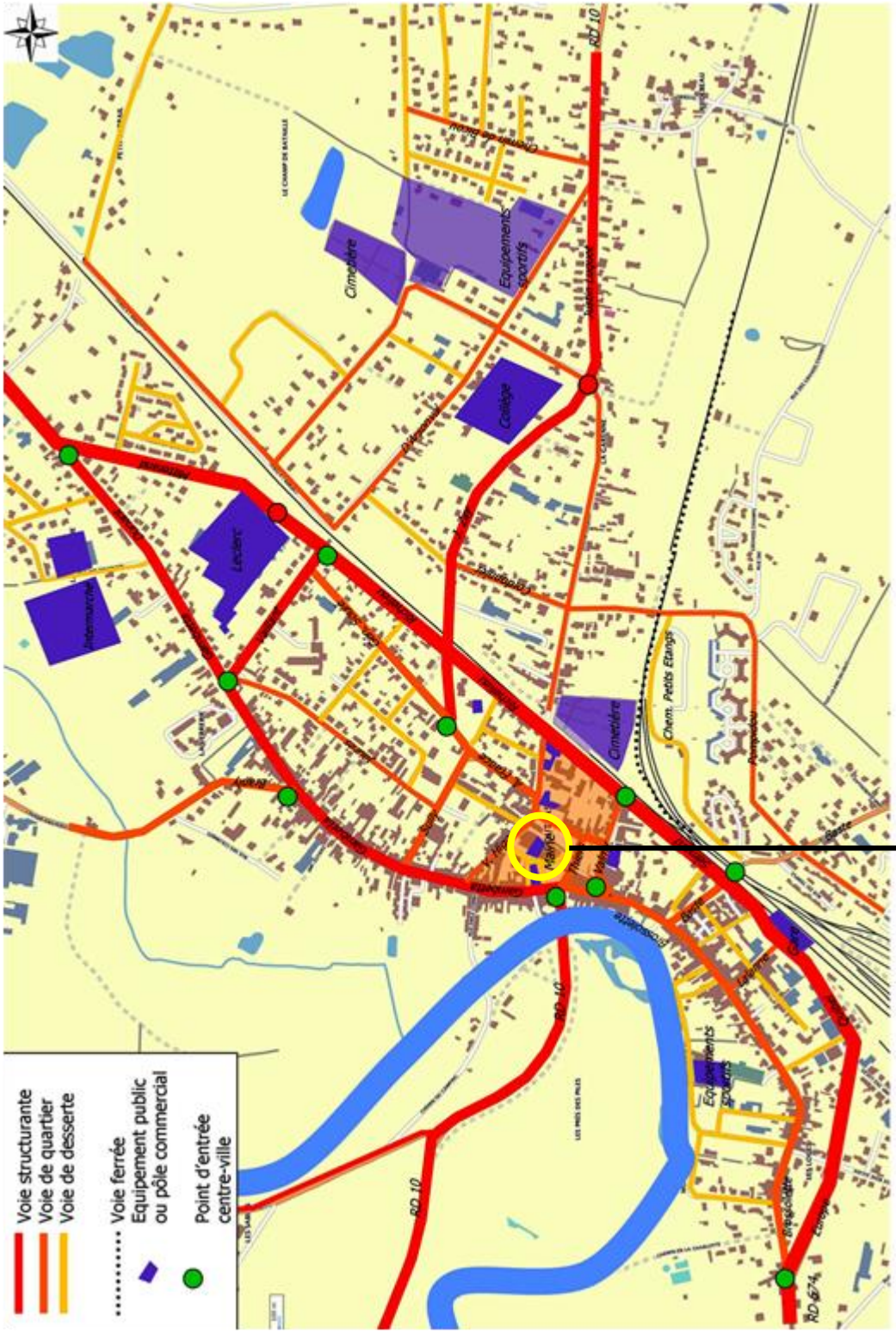
Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

AXES ROUTIERS PRINCIPAUX



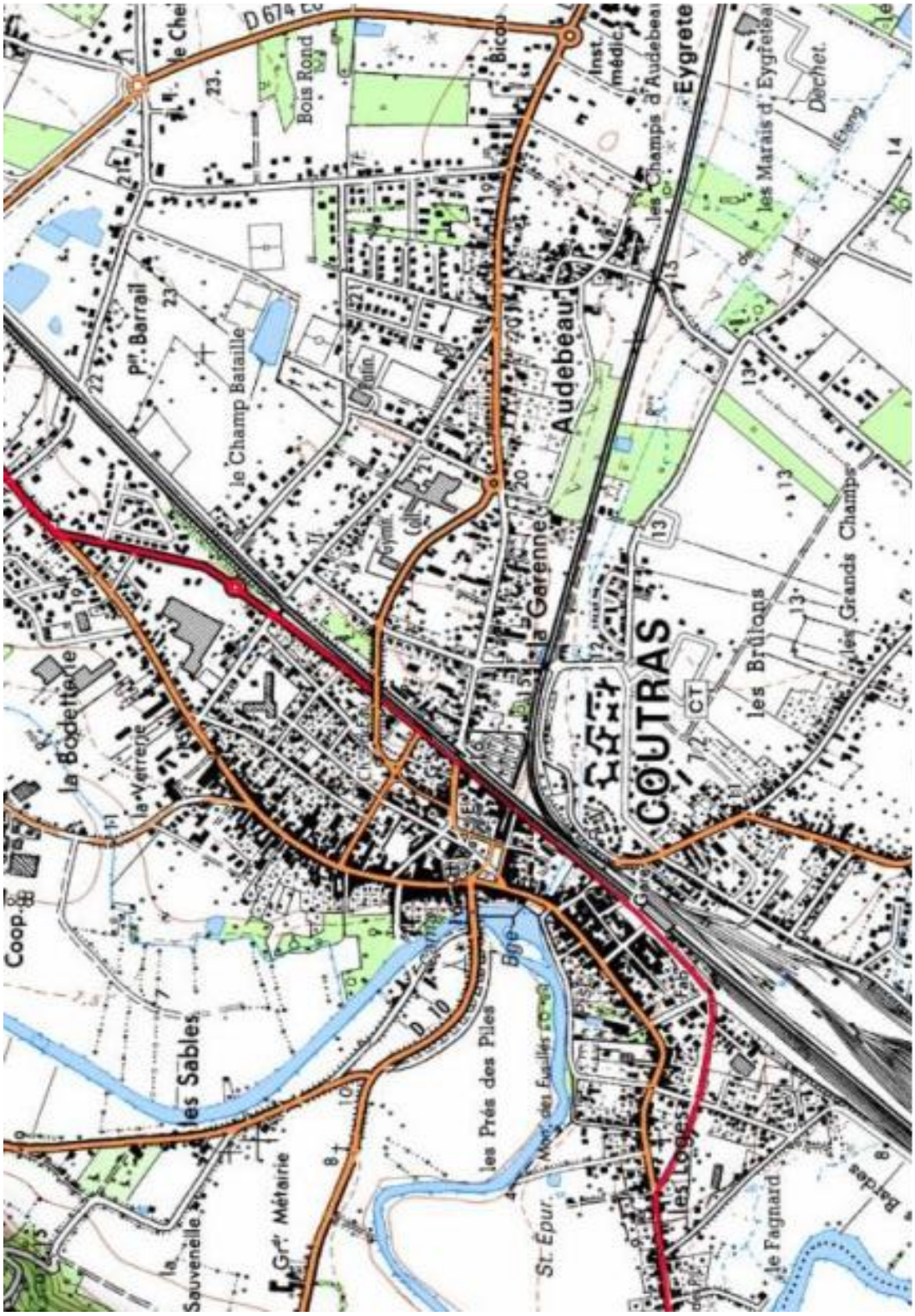
Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

LOCALISATION DU PCS



Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

REPARTITION DES ZONES BATIES SUR LA COMMUNE



Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

CONTEXTE GENERAL INFORMATION SUR LES ZONES D'HABITATION

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Adresse : Troquereau sur l'Isle





Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

CHAPITRE 4

ANALYSE DES RISQUES

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

PRESENTATION GENERALE DU DICRIM

Le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs** (DICRIM) est élaboré par le Maire à partir des informations disponibles transmises par le représentant de l'Etat dans le département, le Préfet.

Le DICRIM contient quatre grands types d'informations :

- La connaissance des risques naturels et technologiques dans la commune,
- Les mesures prises par la commune,
- Les mesures de sauvegarde à respecter en cas de danger ou d'alerte
- Le plan d'affichage de ces consignes
    - PCS et DICRIM consultables en mairie
    - Version simplifiée du DICRIM communiquée à la population

Ce document s'accompagne des affichages réglementaires disponibles en mairie et sur les sites industriels à risques, identifiant les consignes à appliquer en cas de crise.

LES ARRETES DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

La commune recense **14 arrêtés de reconnaissance de catastrophes naturelles**.

- Inondation et coulées de boue du 1er au 9 février 2021
- Inondations et coulées de boue le 23 octobre 2013
- Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse du 1er avril 2011 au 30 juin 2011
- Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues *du 24 au 27 janvier 2009*
- Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols *du 1 juillet au 30 septembre 2005*
- Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols *du 1 janvier au 31 mars 2005*
- Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols *du 1 juillet au 30 septembre 2003*
- Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues *du 25 au 29 décembre 1999*
- Glissement de terrain *du 18 au 19 janvier 1998*
- Inondations et coulées de boue *du 24 décembre 1993 au 10 janvier 1994*
- Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse *du 1 juin 1989 au 31 décembre 1990*
- Inondations et coulées de boue *le 16 août 1989*
- Inondations et coulées de boue *du 25 avril au 2 mai 1986*
- Inondations et coulées de boue *du 8 au 31 décembre 1982*
- Tempête *du 6 au 10 novembre 1982*

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

IDENTIFICATION DES RISQUES COMMUNAUX

Seront désignés sous le terme de « risques majeurs communaux » les risques inscrits dans le DICRIM.

Risques majeurs identifiés dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs de la Gironde (DDRM, consultable en mairie) :

- Risque inondation
- Risque rupture de barrage
- Risque retrait-gonflement des argiles
- Risque sismique : sismicité négligeable, mais non nulle (niveau 2 faible)

L'expérience et le désir d'apporter une sécurité maximale aux habitants de Coutras nous conduisent à ajouter en la prise en compte des risques suivants :

- Le risque tempête qui concerne toutes les communes
- Les risques climatiques : canicule, grand froid (en annexe)
- Le risque sanitaire (pandémie)
- Transport Matières Dangereuses par routes et voies ferrées
- Transports ferroviaire : accident, immobilisation
- Risque nucléaire

Cette liste n'est pas exhaustive



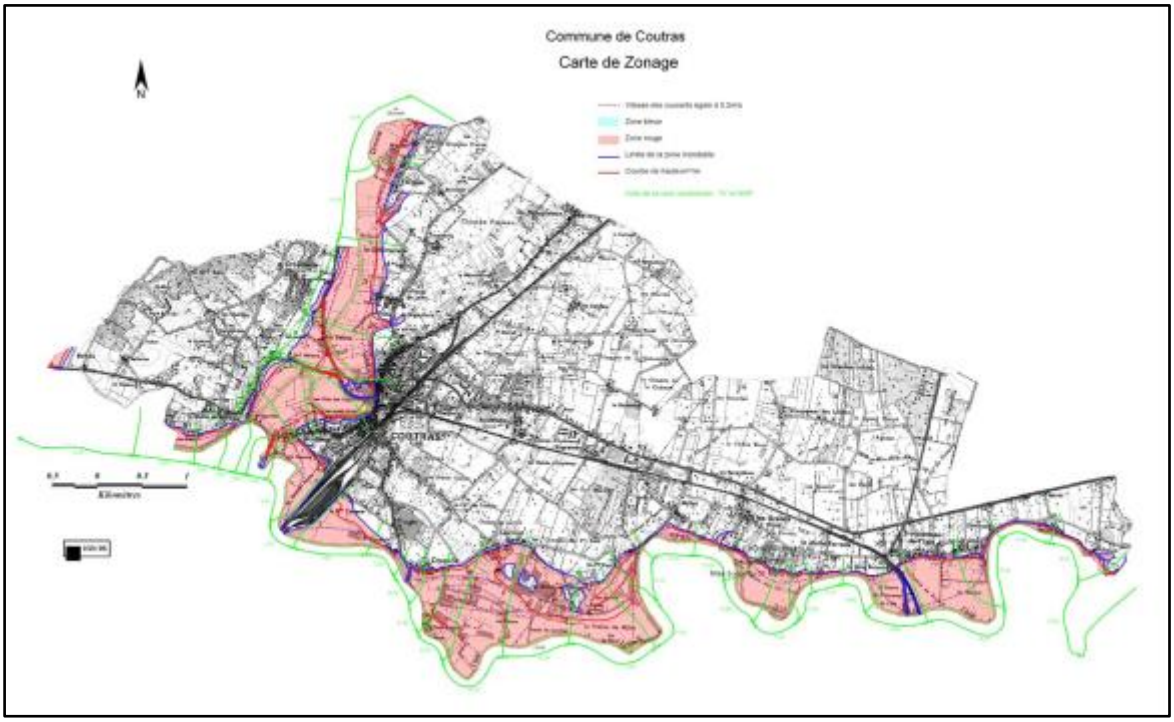
Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

LE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATIONS (PPRI)

Pour la commune, traversée par l'Isle et la Dronne, les risques d'inondations sont réels.
Le Plan de protection des risques naturels inondation (P.P.R.I approuvé par arrêté préfectoral du 20 juillet 2001) est donc actif sur la commune.

Respecter ce plan, c'est assurer la sécurité des personnes et des biens en tenant compte des phénomènes naturels.

Les avis d'urgence en cas d'inondation sont consultables sur le site de surveillance et de prévision des crues du Bassin de la Dordogne. (www.vigicrues.ecologie.gouv.fr).



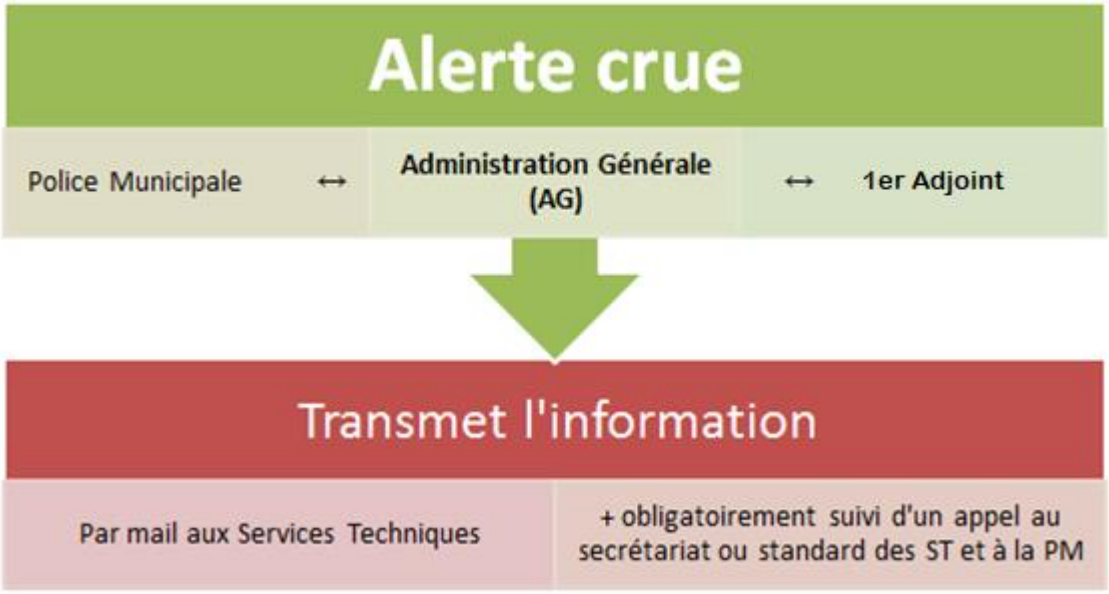
Vert	**Situation normale, pas de vigilance particulière**
Jaune	**Situation légèrement préoccupante, début de vigilance**
Orange	**Situation très préoccupante, être très vigilant**
Rouge	**Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant.**

→ Consultable à plus grande échelle en annexe.

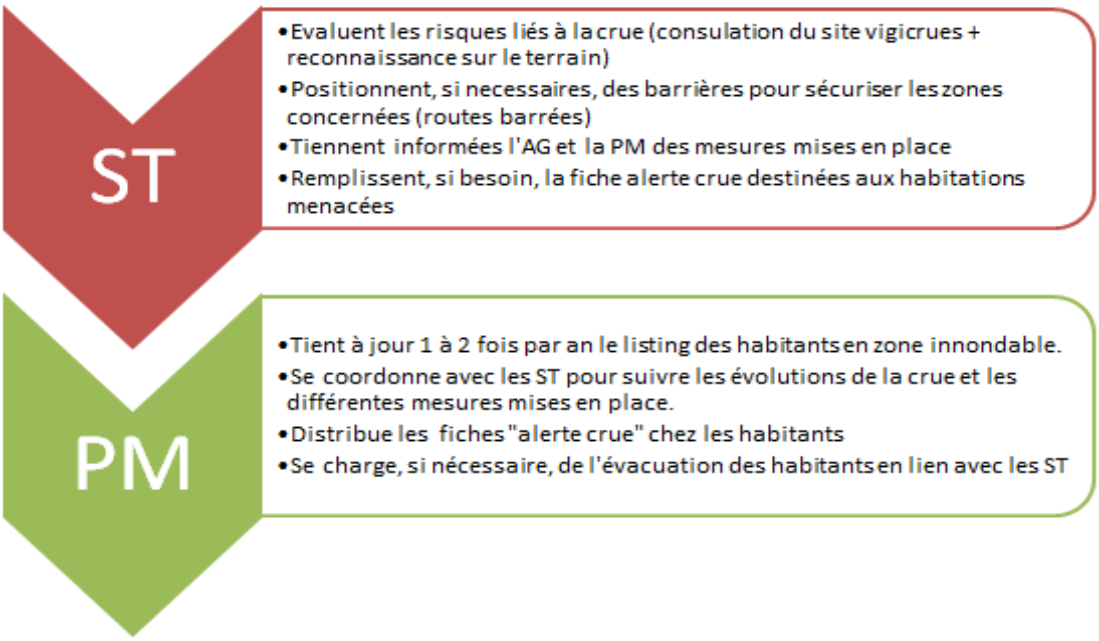
Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

PROCEDURE ALERTE CRUES

1. Le processus d'alerte et de diffusion de l'information



2. Les actions à prendre



Les ST et la PM tiennent informée l'administration générale qui prend les mesures nécessaires éventuelles (arrêtés…)

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

SECTEURS SUSCEPTIBLES D'ETRE INONDÉS

N° secteur	Secteur	Points de rassemblement
2	Centre-Ville de Laubardemont à la rue Sully	PR3 Square Ch. De Gaulle PR2 Parking de la Gare
3	Centre-Ville de la rue Sully au Palard	PR4 Square Branly PR5 Parking MacDo
4	Gilletterie-Tournerie-Boisbelet-Fargues - Miquelet	PR6 Carrefour chemin de Fargues et chemin de Boisbelet
7 et 8	Millet-Petits Rois-Grands Rois- Lamothe Terrade- Gros Buisson-village de Troquereau sur l'Isle-Lagrave-Frouin	PR10 école de Troquereau

SYSTÈME VIGICRUES FLASH

Le système « Vigicrues Flash » est capable d'identifier les risques de crues significatives sur le territoire communal pour les heures à venir.
Il adresse un SMS, signalant l'imminence d'une crue rapide, aux personnes suivantes :

- 1er Adjoint
- Police Municipale

Un appel vocal est déclenché sur la ligne des services techniques. L'accueil, la Police Municipale et les services techniques sont également destinataires d'un mail de signalement.

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

CONSIGNES A LA POPULATION

FICHE RÉFLEXE POUR LE RISQUE INONDATION	
AVANT LA CRISE	S'informer sur le risque, sa fréquence et son importance, le niveau des plus hautes eaux, les lieux refuges.
PENDANT LA CRISE	***Se tenir informé de l'évolution de la situation (radio, mairie) et prévoir les gestes essentiels :*** Fermer portes et fenêtres ; Couper le gaz et l'électricité ; Monter dans les étages ; Prévoir une réserve d'eau potable ; Éviter de rester bloqué *(quitter les lieux dès que l'ordre en est donné)* ; Déplacer hors d'atteinte de l'eau les objets de valeur et les produits polluants ; Ne pas aller chercher vos enfants à l'école : les enseignants s'occupent d'eux ; Ne pas téléphoner : libérer les lignes pour les secours.
APRÈS LA CRISE	Aérer et désinfecter les pièces ; Chauffer dès que possible et ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche ; S'assurer que l'eau du robinet est potable (mairie) ; Faire l'inventaire des dommages.
OÙ S'INFORMER	Auprès de la mairie ; Auprès du Service Interministériel Régional de Défense et de Protection Civile à la Préfecture de la Gironde ; Auprès de la Direction Départementale de l'Équipement. *Sur Internet :* Direction Régionale de l'Environnement réseau national des données sur l'eau : *http://www.rnde.tm.fr* Ministère de l'écologie et du développement durable : *www.prim.net*



Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

CONTEXTE GENERAL

La commune de Coutras est classée dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) comme étant exposée au risque technologique majeur « rupture de barrage. »

Le risque majeur de rupture est engendré par l'évolution plus ou moins rapide d'une dégradation de l'ouvrage :

- une rupture progressive laisserait le temps de mettre en place les procédures d'alerte et de secours des populations ;
- une rupture partielle ou totale brusque (très rare) produirait une onde de submersion très destructrice dont les caractéristiques (hauteur, vitesse, horaire de passage) ont été étudiées en tout point de la vallée.

Quels sont les barrages présentant un risque en Gironde ?

Il n'y a pas de barrage dans le département, cependant ,75 communes girondines pourraient être concernées par une rupture du barrage de Bort-les-Orgues en Corrèze.

Le Barrage de Bort-Les-Orgues, mis en eau en 1952, alimenté par les eaux de la Dordogne et de la Rhue, constitue le réservoir principal de la vallée de la Dordogne.

Ce barrage hydroélectrique, de type « poids-voûte » en béton, à une hauteur de 124,80 m. Sa retenue est l'une des plus importantes de France, avec une capacité de 477 millions de m3 (21 km de longueur).

Disposant d'une hauteur de 20 mètres et d'une capacité supérieure à 15 millions de m3, il est classé dans la catégorie des grands barrages. L'effacement total et instantané du perré est considéré comme le risque majeur pouvant affecter un tel édifice. La formation d'une onde de submersion en résulterait et concernerait la vallée de la Dordogne de Saint-Avit-Saint-Nazaire (situé à 283 km du barrage) à Saint-André-de-Cubzac (situé à 352 km), en remontant la vallée de l'Isle, sur environ 28 km, de Libourne à Lagorce.

La première commune girondine concernée, (Saint-Avit-Saint-Nazaire), serait atteinte par l'onde de submersion 17 heures et 30 minutes après la rupture du barrage.

NOTRE COMMUNE NE SERAIT TOUCHEE QU'AU BOUT D'ENVIRON 20 HEURES

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

PROCEDURE RUPTURE DE BARRAGE

Alerte rupture de barrage

- **POLICE MUNICIPALE**
- **ADMINISTRATION GENERALE**
- **Le Maire**
  1er Adjoint

S'informent mutuellement – communiquent entre eux

DECLENCHE LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE
ET ACTIVE LE POSTE DE COMMANDEMENT ET LA CELLULE COMMUNALE DE CRISE

Met en place les actions suivantes :

- → Alerter la population et plus particulièrement celle immédiatement concernée par la crue annoncée
- → Evacuer la population à risque dans les lieux d'hébergement prévus à cet effet :
  - Prévoir le ravitaillement nécessaire en eau, nourriture, électricité, moyens de communication, jouets…
- → Sécuriser les zones dangereuses (routes barrées…)
- → Tenir une cellule d'accueil afin d'informer et renseigner en continu la population

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

CONSIGNES A LA POPULATION

LE COMPORTEMENT DU CITOYEN

FICHE RÉFLEXE POUR LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE	
AVANT LA CRISE	S'informer sur le risque, sa fréquence et son importance (mairie, préfecture, services de l'État)
PENDANT LA CRISE	Se tenir informé de l'évolution de la situation (radio, mairie) et prévoir les gestes essentiels : Fermer portes et fenêtres ; Couper le gaz et l'électricité ; Monter à pied dans les étages ; Prévoir une réserve d'eau potable ; Éviter de rester bloqué (quitter les lieux dès que l'ordre en est donné) ; Déplacer les objets de valeur et les produits polluants ; Ne pas aller chercher les enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux ; Ne pas téléphoner : libérer les lignes pour les secours.
APRÈS LA CRISE	Aérer et désinfecter les pièces ; Chauffer dès que possible et ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche ; S'assurer que l'eau du robinet est potable (mairie) ; Faire l'inventaire des dommages.
OÙ S'INFORMER	Auprès de la mairie ; Auprès de la Préfecture de la Gironde (Service Interministériel Régional de Défense et de Protection Civile) ; Auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours.



Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

CONTEXTE GENERAL

La commune de Coutras est classée dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), comme étant exposée à un risque naturel majeur « Retrait – Gonflement des argiles »

Les mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation désignés sous le vocable de « retrait-gonflement des sols » sont liés à des propriétés qu'ont certaines argiles de changer de volume en fonction de leur capacité d'absorption.

Ce « retrait-gonflement » successif des terrains argileux, qui peut être accentué par la présence d'arbres à proximité, engendre des dommages importants sur les constructions : fissures des murs et cloisons, affaissement des dallages, rupture de canalisations, etc.

Cartographie de l'aléa retrait-gonflement des argiles dans le département de la Gironde

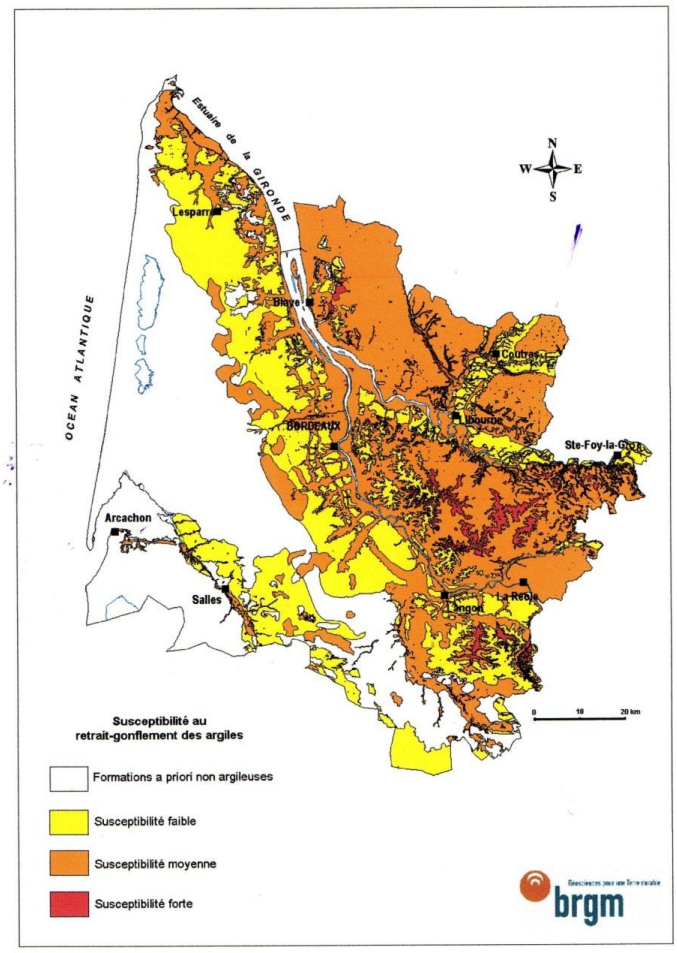


Illustration 32 – Carte de susceptibilité au retrait-gonflement des argiles

BRGM/RP-53382-FR – Rapport final 89

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

PROCEDURE GONFLEMENT DES ARGILES

L'action de la commune consiste essentiellement à une **information des riverains dans le cadre du PLU**.

Afin de prévenir ces risques au mieux, il convient :

- d'éviter la végétation à proximité des murs en plantant les arbres et arbustes loin de la construction.

- de réduire l'évaporation superficielle du sol environnant par la mise en place, par exemple, d'une protection isotherme, d'une imperméabilisation, d'un écran anti-racines.

- de vérifier l'étanchéité des canalisations et le bon fonctionnement des drainages.

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

CONTEXTE GENERAL

Notre commune se trouve en zone de sismicité faible.

Pour l'application des mesures de prévention du risque sismique aux bâtiments, équipements et installations de la classe dite "à risque normal", le territoire national est divisé en cinq zones de sismicité croissante :

1° Zone de sismicité 1 (très faible)

2° Zone de sismicité 2 (faible) - dont fait partie la commune de Coutras

3° Zone de sismicité 3 (modérée)

4° Zone de sismicité 4 (moyenne)

5° Zone de sismicité 5 (forte)

PROCEDURE SEISME

Si la commune est alertée avant le séisme :

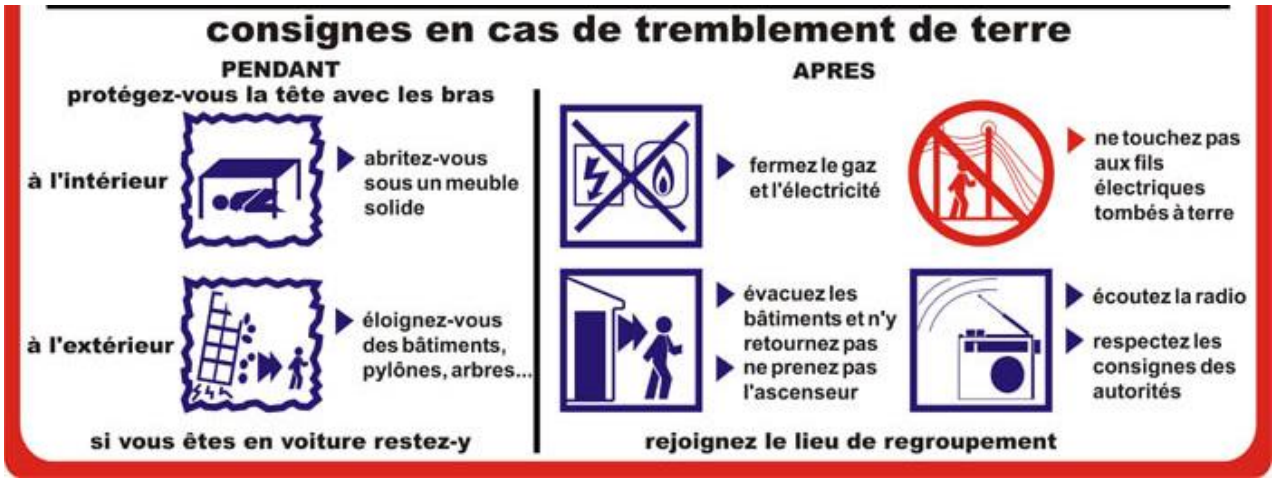
- diffuser l'alerte massivement à la population ainsi que les consignes de mise en sécurité,
- déclencher le PCS pour gérer les conséquences du séisme le plus rapidement possible : dommages matériels et hébergement.

Après le séisme :

- venir en aide à la population dans le besoin : ouverture des lieux d'hébergement (prévoir des stocks de nourriture, eau, couchages, moyens de communication, jouets,…),
- sécuriser les voies de circulation et lieux publics,
- informer et conseiller la population (cellule accueil).

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

CONSIGNES A LA POPULATION



Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

CONTEXTE GENERAL

- **Qu'est-ce qu'une tempête ?**

Une tempête est une perturbation associée à un centre de basses pressions atmosphériques et provoquant des vents violents tournant autour de centre dépressionnaire.
A l'intérieur des terres, on utilise le terme tempête lorsque le seuil du vent est très élevé et peut dépasser les 100 km/h par rafales.
Les tempêtes peuvent être accompagnées, précédées et suivies de fortes précipitations parfois d'orages.

- **Comment se manifeste-t-elle ?**

Elle peut se traduire par :
- Des vents très forts tournant autour d'un centre dépressionnaire,
- Des pluies abondantes pouvant provoquer des dégâts importants (inondation, coulée de boue), des chutes d'éléments de construction et d'installations de chantiers (grue, échafaudage).

- **Quels sont les risques ?**

- Des chutes d'arbres et de branches sur des habitations ou les voies de circulation,
- Des coupures d'électricité et de téléphone liées à des détériorations de réseaux de distribution d'énergie et de communication,
- Dommages sur des toitures et des cheminées,
- Possible déplacement des véhicules,
- La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

PROCEDURE TEMPETE

- Suivi des informations météorologiques sur www.meteo.fr et www.vigimeteo.com
- Prendre rapidement décision si manifestations publiques prévues ou en cours,
- Information de la population (internet, réseaux sociaux, services communaux, affichage sur panneaux lumineux…),
- Dégagement des voies de circulation,
- Sécurisation des sites touchés,
- Prise en charge et hébergement des personnes évacuées si nécessaire.

CONSIGNES A LA POPULATION

LE COMPORTEMENT DU CITOYEN

FICHE RÉFLEXE POUR LE RISQUE TEMPÊTE	
AVANT LA CRISE	Connaître les consignes de sauvegarde et les messages météo ; Rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés ; Gagner un abri en dur ; Fermer portes et volets ; Rentrer les bêtes et le matériel ; S'éloigner des bords de mer et des lacs ; Annuler les sorties en mer ou en rivière ; Arrêter les chantiers, rassembler le personnel ; Mettre les grues en girouette.
PENDANT LA CRISE	Ne sortir en aucun cas ; S'informer du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités ; Se déplacer le moins possible ; En voiture, rouler lentement ; Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision ; Ne pas téléphoner.
APRÈS LA CRISE	Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment) ; Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre ; Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.
OÙ S'INFORMER	Auprès de Météo France : *www.meteo.fr* ; Auprès de la mairie ; Auprès de la préfecture de la Gironde (Service Interministériel Régional de Défense et de Protection Civile) ; Auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

CONTEXTE GENERAL - PANDEMIE

Les communes jouent un rôle essentiel en matière de sécurité publique et de sécurité sanitaire et sont le relais de la mise en œuvre des décisions prises par les pouvoirs publics nationaux.

Le rôle du maire et de la collectivité : Plan départemental de lutte contre une pandémie grippale de janvier 2009.

PROCEDURE PANDEMIE

L'action du maire : il agit en qualité d'agent de l'état :
- la limitation des risques de contagion
- le maintien des capacités des services communaux à faire face aux besoins quotidiens de la population
- la protection des acteurs communaux de la crise

Les communes ont en charge :
- la police administrative (fermeture des écoles et crèches, des transports publics...),
- le maintien du lien social et sanitaire avec la population,
- le maintien des missions essentielles (eau, ramassage des ordures, état civil, chauffage...),
- la contribution à la vaccination (prêt de salles,…),
- la communication et l'information des populations
- la fourniture d'équipement au personnel communal : gants-masques

CONSIGNES A LA POPULATION

Consignes d'hygiène :

- se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydro alcoolique

- utiliser un mouchoir en papier pour éternuer ou tousser, le jeter et se laver les mains

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

CONTEXTE GENERAL – RISQUE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé et la Cellule de Santé publique France en région Nouvelle Aquitaine ont mis en place un dispositif pilote de recueil et de gestion des signalements liés aux épandages de pesticides.
Les objectifs du dispositif sont de centraliser les signalements au niveau de l'ARS, de les décrire, de les comptabiliser et d'assurer une prise en charge et un suivi coordonné avec les acteurs compétents et notamment la Draaf.

QUE SIGNALER ?

Les évènements sanitaires pouvant être :

- Liés à des épandages agricoles ou non agricoles de pesticides :
  - Phytopharmaceutiques (traitements dont la finalité est la protection des végétaux, traitements agricoles)
  - Biocides (traitements de chenilles, moustiques, raticides… dont la finalité est la protection des populations)
- Provenant de riverains, d'établissements accueillant du public ou de leur représentant (mairie, gendarmerie)

COMMENT SIGNALER ?

Courriel : ars33-alerte@ars.sante.fr

Téléphone : 0 809 400 004

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

CONTEXTE GENERAL

VOIE FERREE : La commune de Coutras est traversée par une voie ferrée sur laquelle transitent des wagons transportant des matières dangereuses.

Ces voies passent à proximité de groupes scolaires (Ecole Henri Sauguet, Ecole maternelle Suzanne Lacore, Ecole Notre Dame du Sacré-Cœur, Ecole maternelle A. Delaunay), d'une crèche - halte-garderie, de la station-service du Centre Leclerc et de la zone commerciale de palard.

ROUTES : transit de Poids Lourds sur RD 10-RD674-RD17-RD122 E2
Il faut ajouter le passage des camions obligés d'emprunter le centre-ville pour les livraisons.

PROCEDURE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Selon la gravité et en liaison avec les sapeurs-pompiers :
= Déclenchement du PCS

- Permanence mairie
- Confinement ou évacuation partielle ou totale de la population
- Mise en place déviation / interdiction circulation
- Message pompiers / préfecture / radio / TV, véhicule communal équipé d'un haut-parleur.

CONSIGNES A LA POPULATION



+ Fermer toutes les ouvertures
+ Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
+ Ne sortir qu'en fin d'alerte

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

PROCEDURE GAZ DE VILLE

Selon la gravité et en liaison avec les sapeurs-pompiers
= Déclenchement du PCS :

- Périmètre de sécurité = 50 m
- Permanence mairie
- Évacuation partielle ou totale de la population
- Mise en place déviation / interdiction circulation,
- Message pompiers / préfecture / radio / TV, véhicule équipé d'un haut-parleur (message pré formaté)
- Message de fin d'alerte avec éventuellement consigne GDF de remise en route des installations privées

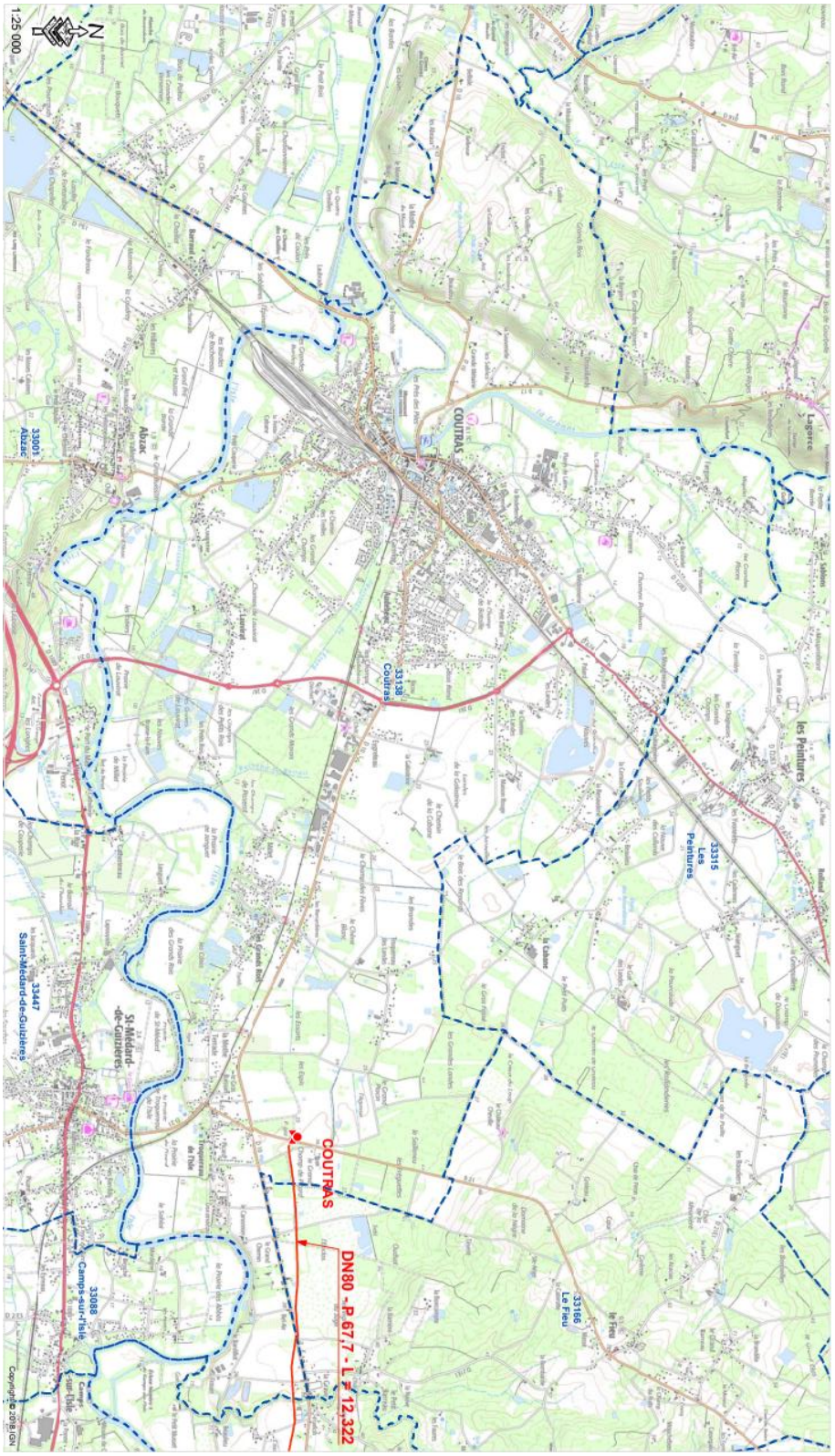
CONSIGNES A LA POPULATION



+ Fermer toutes les ouvertures
+ Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
+ Ne sortir qu'en fin d'alerte

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

TRANSPORT DU GAZ HAUTE PRESSION PAR CANALISATION : CARTOGRAPHIE



Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

FICHE RISQUE TRANSPORT FERROVIAIRE – ACCIDENT / IMMOBILISATION

CONTEXTE GENERAL

La commune de Coutras est traversée par une voie ferrée. Les trains peuvent accueillir jusqu'à environ 350 personnes (pour les TGV).
Si un train reste immobilisé sur les voies sur la commune de Coutras, c'est à la commune qu'il incombe de prendre en charge les passagers à bord.

PROCEDURE IMMOBILISATION

- Activer la Cellule Communale de Crise.
- Se mettre en contact avec les services de sécurité et de secours : gendarmerie, SDIS, Préfet.
- Sécuriser la zone : barriérage, dévier la circulation si besoin.
- Ravitailler en eau, nourriture, couvertures, etc.
- En cas d'évacuation et d'hébergement sur la commune : activer le plan hébergement : fiche 1.03F.
  - → Prévoir si besoin des bus pour le transfert aux lieux d'hébergement.

PROCEDURE ACCIDENT

- Activer la Cellule Communale de Crise.
- Se mettre en contact avec les services de sécurité et de secours : gendarmerie, SDIS, Préfet.
- Si besoin, couper le gaz, l'électricité sur la zone de l'accident
- Prévoir le transfert et l'hébergement des survivants (eau, nourriture, couvertures…)
- Prévoir la salle de relais et de repos pour les secours
- Prévoir un lieu de recueillement
- Prévoir l'accueil et le renseignement des familles de victimes sur la cellule communale de crise.

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

CONSIGNES A LA POPULATION

- Rester éloigné du lieu de l'accident ou de la zone d'immobilisation,
- Rassurer et renseigner sur les évènements en cours.

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

CONTEXTE GENERAL

La commune de Coutras se situe hors des zones couvertes par un Plan Particulier d'Intervention (PPI).

En cas d'accident nucléaire grave, certaines installations nucléaires (notamment les centrales) sont susceptibles de rejeter dans l'atmosphère des éléments radioactifs, particulièrement de l'iode radioactif. Ce radio élément est celui qui contribue le plus à l'irradiation à court terme de la population. La prise d'iode stable est un moyen efficace de protection de la thyroïde

En application de la circulaire du 11 juillet 2011, les stocks seront pré-positionnés à l'échelon départemental et acheminés en cas de besoin.

PROCEDURE PLAN IODE

Les missions de la commune :

→ Assurer, sous la responsabilité du Maire, la distribution des comprimés aux autres communes du canton ;

→ Procéder à la distribution pour la population de la commune selon la procédure et les tableaux ci-dessous.

ALERTE LANCEE PAR LE PREFET

↓

LE MAIRE

↓

DECLENCHE LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ET ACTIVE LE POSTE DE COMMANDEMENT ET LA CELLULE COMMUNALE DE CRISE

↓

DECLENCHE LA PROCEDURE **D'ALERTE A LA POPULATION**

Réceptionne le matériel et procède à la répartition des comprimés :
- A la population : sur les différents sites de distribution
- Aux autres communes

Le RAC :
- Prépare les sites de distribution
- Alerte les élus en charge de la distribution

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

DISTRIBUTION DES COMPRIMES AUX COMMUNES DU CANTON

La mairie de Coutras, chef-lieu du canton nord-libournais, est en charge de la distribution des comprimés à chacune des communes du canton.
Les communes du canton doivent venir chercher leurs comprimés à **l'Hôtel de ville**.

LIEU DE DISTRIBUTION : HOTEL DE VILLE
RESPONSABLES DE LA DISTRIBUTION : RAC : 1er Adjoint SOUTIEN TECHNIQUE : DGS / DRH / DST
Soutien opérationnel : cellule secrétariat Responsable Administration Générale Secrétaire du Maire et de la DGS Agent d'Accueil Mairie n°1 Agent Etat-Civil n°1 Agent Etat-Civil n°2

⇨ Un responsable est désigné pour tenir le registre de distribution **OBLIGATOIRE** (modèle ci-après).

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

DISTRIBUTION DES COMPRIMES A LA POPULATION

LIEUX DE DISTRIBUTION

→ Lieux de distributions : les sept bureaux de vote de la commune.

LE ROLE DE CHACUN

LE MAIRE	• Alerte et réquisitionne les élus pour la tenue des lieux de distribution (voir tableau ci-après). • Alerte et réquisitionne le personnel nécessaire à la distribution des comprimés d'iode et à l'alerte de la population (police municipale, services techniques, personnel administratif…) • Réquisition de médecins ou personnels de santé pour assister la distribution des comprimés dans les centres de distribution.
SERVICES TECHNIQUES	• Réquisitionnés pour approvisionner les comprimés de la Mairie aux différents sites de distributions (bureaux de vote). • Ouvrent les bureaux de vote.
POLICE MUNICIPALE	• Alerte la population sur les consignes de sécurité et sur les lieux de distribution de comprimés. • Informe la population des pièces nécessaires au retrait des comprimés : ➢ Une pièce d'identité ➢ Eventuellement la pièce d'identité du conjoint et des enfants ➢ Le livret de famille
SECRETARIAT	• Informe le public des lieux de distribution et des consignes de sécurité. • Informe la population des pièces nécessaires au retrait des comprimés
ELUS	• Responsable de la distribution des comprimés à la population (voir tableau ci-après). • Tiennent le registre de distribution (modèle à suivre)

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

Les élus habituellement en charge de ces bureaux procèderont à la distribution à l'exception des élus affectés à la cellule de crise.

Lieux de distribution	Responsables élus en charge de l'accueil	Responsables élus en charge de la distribution
BUREAU DE VOTE N° 1 Salle des Fêtes Place du 19 mars 1962	Délégué n°1	Délégué n°2
BUREAU DE VOTE N° 2 Espace Culturel Maurice Druon 12 rue Saint Jean	6ème Adjoint	3ème Adjoint
BUREAU DE VOTE N° 3 Ecole Henri Sauguet Place du Château	8ème Adjoint	7ème Adjoint
BUREAU DE VOTE N° 4 Collège Henri de Navarre rue Jean Zay	Délégué n°7	5ème Adjoint
BUREAU DE VOTE N° 5 Ecole de Troquereau sur l'Isle	Conseiller n°1	1er Adjoint
BUREAU DE VOTE N° 6 RPA Hameau de la Croix Rouge rue Gambetta	Délégué n°6	4ème Adjoint
BUREAU DE VOTE N° 7 Ecole Alice Delaunay Eygreteau	Conseiller n°3	2ème Adjoint

PROCEDURE

- **Procéder à l'identification de la personne** :
  - → Vérifier la pièce d'identité avec photo fournie ainsi que celle, éventuellement du conjoint et / ou des enfants ainsi que le livret de famille.

- **Donner les comprimés en fonction de la posologie recommandée (voir ci-après)**

- M**ettre à jour le registre (modèle ci-après).**

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le
ID : 033-213301385-20230912-863_2023-AR

POSOLOGIE

- → **Personne de plus de 12 ans : 2 comprimés (65 mg)** à dissoudre dans une boisson (eau, lait)
- → **Enfant de 3 à 12 ans : 1 comprimé (65 mg)** à dissoudre dans une boisson (eau, lait)
- → **Enfant de 1 mois à 3 ans : 1/2 comprimé (65 mg)** à dissoudre dans une boisson (eau, lait)
- → **Enfant jusqu'à 1 mois : 1/4 de comprimé (65 mg)** à dissoudre dans une boisson (eau, lait)

Les contre-indications et les effets secondaires sont rares. Les personnes ayant une allergie à l'iode et les personnes traitées pour leur glande thyroïde doivent prendre conseil auprès du professionnel de santé présent.

CONSIGNES A LA POPULATION

